

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en Guadeloupe

Anthony Levesque & Alain Mathurin
JUN 2008





LES ZONES IMPORTANTES POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX EN GUADELOUPE

Rapport AMAZONA n° 17 – juin 2008

Anthony Levesque & Alain Mathurin
Labrousse La Diotte
97190 Le Gosier 97120 Saint Claude

Document validé par le CSRPN Guadeloupe, le 16/12/2009.

Imprimé sur papier recyclé.

Photos de couverture

© Anthony Levesque : Petite Sterne *Sternula antillarum* ; Pic de la Guadeloupe *Melanerpes herminieri* ; Trembleur brun *Cinlocerthia ruficauda* ; colonie de Sternes fuligineuses *Sterna fuscata*.

© Frantz Duzont : Paruline caféïette *Dendroica plumbea*.

Contact e-mail : anthony.levesque@wanadoo.fr

Sommaire

SOMMAIRE

PREAMBULE

REMERCIEMENTS

LES ZONES IMPORTANTES POUR LA CONSERVATION DES OISEAUX EN GUADELOUPE 5

1. INTRODUCTION GENERALE	5
2. IMPORTANCE ORNITHOLOGIQUE	10
3. AIRES PROTEGEES ET MESURES DE PROTECTION	14
4. INITIATIVES DE CONSERVATION	17
5. TRAITES INTERNATIONAUX DE CONSERVATION	19
6. PROBLEMES DE CONSERVATION	20
7. BESOINS DE CONSERVATION	22
8. GLOSSAIRE	23
9. BIBLIOGRAPHIE	24

CARTE DE LOCALISATION DES ZICO DE GUADELOUPE 25

FICHES DESCRIPTIVES DES ZICO DE GUADELOUPE 26

GP001 - ÎLET TETE A L'ANGLAIS	26
GP002 - MASSIF FORESTIER DE L'ÎLE DE BASSE-TERRE	27
GP003 - FALAISES DU NORD GRANDE-TERRE	29
GP004 - BARRAGE DE GASCHET	31
GP005 - MANGROVES ET FORETS MARECAGEUSES DE L'EST DU GRAND CUL-DE-SAC MARIN	33
GP006 - DIGUE DU PORT DE PECHE DE SAINT-FRANÇOIS	35
GP007 - POINTE DES CHATEAUX	36
GP008 - ÎLETS DE PETITE-TERRE	38
GP009 - FALAISES NORD ET ÎLET DE VIEUX-FORT DE MARIE-GALANTE	41



Préambule

Birdlife International a lancé un vaste programme mondial d'identification des zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO).

Ce programme est standardisé par des critères chiffrés et objectifs afin de minimiser les biais liés aux déterminations individuelles et régionales des seuils d'intérêt patrimonial.

Les critères retenus permettant d'élire une région biogéographique donnée au rang de ZICO sont les suivants :

- **Espèces globalement menacées**
Le site accueille un nombre significatif d'individus d'une espèce mondialement menacée ou d'autres espèces dont la protection est d'intérêt mondial.
- **Espèces à répartition restreinte**
Le site accueille ou est présumé accueillir une composante significative des espèces ayant une répartition restreinte et dont l'aire de reproduction définit une zone abritant au moins deux espèces à répartition restreinte, i.e. ayant une répartition mondiale de moins de 50 000 km²).
- **Groupe d'espèces inféodées à un biome**
Le site accueille ou est présumé accueillir une composante significative d'un groupe d'espèces dont la répartition est principalement ou entièrement confinée à un seul biome ou écosystème.

- **Regroupements d'oiseaux**
Au moins 1 % d'une population biogéographique d'une population d'oiseaux d'eau ou plus d'une population biogéographique d'une espèce d'oiseau d'eau, ou, au moins 1 % de la population entière d'une espèce d'oiseau de mer ou terrestre, ou, au moins 20 000 oiseaux d'eau ou au moins 10 000 couples d'oiseaux de mer appartenant à une ou plusieurs espèces, ou, le site est un « site couloir » qui accueille un nombre d'oiseaux migrateurs dépassant les seuils numériques arrêtés.

Les résultats de ce programme doivent servir, par le biais de publications, à vulgariser les informations détenues par les spécialistes locaux, réunir les résultats de recherche au sein d'une structure unique internationale et enfin fédérer des pays appartenant à une même zone biogéographique dans la détermination d'un réseau de sites pouvant permettre la conservation et la pérennisation des populations d'oiseaux (si ces sites bénéficient d'une protection légale restant propre à chaque pays).

Pour la Guadeloupe et ses dépendances, Birdlife International s'est adressée par le biais de son représentant français, la LPO (Ligue française pour la Protection des Oiseaux), à AMAZONA afin d'étudier quels étaient les sites pouvant être éligibles au rang de ZICO.

C'est ce que vous proposez de découvrir dans les pages qui suivent, fruit de leur travail d'identification des ZICO en Guadeloupe et à Saint-Barthélemy, Anthony Levesque et Alain Mathurin.

Vous en souhaitant bonne lecture et espérant que vous y découvrirez la richesse de notre patrimoine.

A. Levesque (AMAZONA)
A. Mathurin (AMAZONA)

Remerciements

Nous tenons tout d'abord à remercier David Wege de BirdLife International ainsi qu'Alison Duncan et Bernard Deceuninck de la LPO pour la confiance qu'ils ont témoignée à AMAZONA en lui confiant la désignation des ZICO en Guadeloupe.

L'ensemble des collègues cités ci-après a bien voulu émettre un regard critique sur cette étude ou participer à la rédaction de certaines fiches. Merci à eux tous pour leurs remarques pertinentes et pour leurs apports.

- Maurice Anselme, CAR-SPAW
- Bernard Deceuninck, LPO
- Alison Duncan, LPO
- Frantz Duzont, AMAZONA
- Philippe Feldmann, AEVA
- Nathalie Hecker, AMAZONA
- Béatrice Ibene, ASFA
- Luc Legendre, DIREN
- Félix Lurel, ACED
- Louis Redaud, DIREN
- Pascal Villard, AEVA

Nous tenons particulièrement à adresser notre profonde reconnaissance et nos vifs remerciements à Veronica Anadon qui nous a toujours épaulés dans ce long processus de désignation des ZICO et de rédaction de ce présent rapport.

L'ensemble des ornithologues de terrain de l'association AMAZONA, qui collectent sans relâche les données permettant de mieux comprendre la biologie et l'écologie de nos espèces, doit trouver dans cette étude l'aboutissement de leurs longues et harassantes heures de terrain. Nous vous remercions tous ici au nom de la Connaissance et de l'Association.

Enfin, que nos compagnes soient remerciées pour leur patience dans leur accompagnement durant nos travaux passionnants d'études ornithologiques de terrain et les heures ensuite passées derrière l'écran de nos ordinateurs.



© Nathalie Hecker

Phare de Vieux-Fort

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en Guadeloupe

1. INTRODUCTION GENERALE

Situation

L'archipel de la Guadeloupe, d'une surface de 1 713 km², est composé de six îles, ou groupes d'îles, situés dans l'archipel des Petites Antilles entre Montserrat au nord et la Dominique au sud.

Elle se subdivise comme suit :

- Grande-Terre et Basse-Terre qui forment la Guadeloupe dite continentale (1 520 km²).
- Marie-Galante (152 km²).
- La Désirade (22 km²).
- Petite-Terre (Terre de Haut et Terre de Bas pour 148 ha), isolée à une dizaine de kilomètres de l'île la plus proche.
- Les Saintes (cinq îles principales – Terre de Bas, Terre de Haut, Ilet à Cabrit, Grand Ilet, la Coche, – pour une surface totale de 19 km²).
- Plus quelques petits îlets.



© Anthony Levesque
Terre de Bas (RN de Petite-Terre)

Saint-Martin (92 km² pour la partie française) et Saint-Barthélemy (24 km²) sont situés à 300 km au nord de la Guadeloupe dans l'arc des Petites Antilles.

Elles ont récemment été élevées au rang de nouvelle collectivité d'outre-mer et elles sont donc désormais séparées administrativement de la Guadeloupe. Leur avifaune est relativement différente de celle de la Guadeloupe et de ses dépendances du sud, du fait de leur situation géographique dans l'arc antillais et de leurs habitats qui diffèrent de ceux de Guadeloupe. Elles seront par conséquent traitées à part pour la détermination de leurs ZICO.

Formation et climat

La formation des îles de la Guadeloupe s'est déroulée en deux temps :

- La phase la plus ancienne (55 à 34 millions d'années) est à l'origine des îles calcaires situées dans la partie est de l'arc antillais : Saint-Martin, Saint-Barthélemy, la Désirade, Grande-Terre, Petite-Terre, Marie-Galante. Après une activité volcanique intense, ces îles ont été recouvertes par la mer. Elles ont alors été le support d'une sédimentation essentiellement calcaire. Un phénomène de subduction des plaques a ensuite fait émerger ces îles.
- La seconde phase, plus récente (20 millions d'années à nos jours), a donné naissance à des îles volcaniques au relief marqué : Basse-Terre et les Saintes.

La Soufrière, volcan toujours en activité, d'une altitude de 1467 m, est le point culminant des Antilles. Elle occupe le tiers sud de l'île de Basse-Terre. Se développe sur ses pentes une végétation hygrophile remplacée par des savanes d'altitude vers le sommet. Ces formations végétales bénéficient de pluies abondantes (jusqu'à 12 m annuels au sommet).

humide, elle s'étale de juin à novembre et se caractérise par un risque cyclonique important.



Volcan de la Soufrière

Dans les zones non protégées par le Parc National de Guadeloupe (PNG) et en particulier à l'étage inférieur recouvert d'une végétation hygromésophile, est pratiquée la culture des bananiers, de la canne, des agrumes, du café ...

La Grande-Terre et ses dépendances (Marie-Galante, Désirade, Petite-Terre) sont des îles calcaires dont le relief n'est pas suffisant pour bloquer les alizés. La pluviométrie y est beaucoup plus faible et la végétation est par conséquent plutôt xérophile, avec des mangroves à palétuviers sur les rivages les plus abrités. De grandes zones ont été défrichées au profit de la culture de la canne à sucre ainsi que de l'élevage bovin et caprin. Certaines de ces zones, laissées à l'abandon, évoluent en forêts secondaires dégradées xérophiles.

Le climat, de type tropical, est chaud (26°C en moyenne sur l'année) et humide (hygrométrie de 80% en mars-avril, et 87% en octobre-novembre). On y distingue deux saisons. La première, appelée le Carême, est sèche, elle s'étend de décembre à mai, avec un risque de sécheresse de février à avril ; l'ensoleillement y est maximal. La seconde, nommée l'Hivernage, est plus

Occupation humaine

Les premières traces humaines sont datées de 3500 av. JC et signeraient la présence d'un peuple originaire du Venezuela. Vers 700 av. JC, les Huécoïdes s'installent dans l'île et y importent le manioc. Plus tard, entre 300 av. et 700 apr. JC, les Arawaks, peuple d'agriculteurs et de pêcheurs en provenance du delta de l'Orénoque, s'installent également. Ils seront pourchassés vers l'an mille par les chasseurs guerriers Caraïbes. Plusieurs espèces animales et végétales auraient été importées par ces peuples comme l'Iguane commun *Iguana iguana*.

En novembre 1493, Christophe Colomb découvre l'archipel de Guadeloupe et combat les Caraïbes. Les Espagnols occuperont très temporairement et quitteront finalement l'archipel en 1604 au profit des Français qui continueront le combat jusqu'à ce que soit signé un traité de paix entre Espagnols, Français et Caraïbes.

Le premier statut institutionnel français est fondé en 1635, et la Guadeloupe devient une terre française administrée et exploitée par la Compagnie des Isles d'Amérique à vocation commerciale.

À partir de 1655 commence la Traite et les premiers esclaves sont amenés d'Afrique par les Français puis par les Anglais installés de 1759 à 1763. S'ensuit une longue période troublée où se succèdent occupation anglaise ou française, abolition de l'esclavage (avec la Révolution) et son rétablissement, avant que l'abolition ne soit réellement appliquée en 1848 grâce à l'action de Schoelcher.

En 1946, la Guadeloupe devient Département d'Outre Mer et Région en 1982. En janvier 2006, 447 002 personnes ont été recensées en Guadeloupe, pour une densité de 261 habitants/km². Le représentant de l'Etat français en Guadeloupe est le Préfet de région. Les instances gouvernementales locales sont dirigées par la Préfecture, le Conseil Général, le Conseil Régional. Toutes sont localisées dans la capitale administrative, Basse-Terre.

Une très forte pression anthropique (pollution, destruction d'habitats, urbanisation, etc.) s'exerce sur l'archipel qui héberge des espèces d'intérêt mondial.



© Anthony Levesque
Déforestation



© Anthony Levesque
Comblement d'une zone humide

Faune

La situation géographique de la Guadeloupe, loin des grands foyers de dispersion de la faune et de la flore que constituent l'Amérique du Sud et les Grandes Antilles, ainsi que sa taille relativement faible, expliquent que le nombre d'espèces endémiques de l'île soit faible (Rollet, 1998 ; Raffaele *et al*, 1998).

On trouve cependant des espèces strictement endémiques à l'archipel guadeloupéen : un oiseau, le Pic de la Guadeloupe *Melanerpes herminieri* ; une chauve-souris, la Sérotine de la Guadeloupe *Eptesicus guadeloupensis* (endémique de Basse-Terre) ; deux hylodes : l'hylode de Barlagne *Eleutherodactylus barlagnei* et l'hylode de Pinchon *E. pinchoni* ; trois anolis : l'anolis de la Guadeloupe *Anolis marmoratus*, l'anolis de Marie-Galante *A. ferreus* et l'anolis des Saintes *A. terraealta* ; trois ophiidiens : le Typhlops de la Guadeloupe *Typhlops guadeloupensis* le Typhlops de Saint-Barthélemy *Typhlops annae* ; la Couresse des Saintes *Alsophis sanctonum* et la Couresse de Guadeloupe *Alsophis antillensis* (Breuil, 2002).



Pic de la Guadeloupe

Parmi les vertébrés terrestres, les chauves-souris constituent le seul groupe véritablement indigène chez les mammifères encore présents. La Guadeloupe compte 13 espèces de Chiroptères, dont sept endémiques des Petites-Antilles et une endémique de Guadeloupe (Ibéné *et al*, 2007).

De nombreux statuts de protection existent en Guadeloupe, avec de nombreuses différences dans la protection effective des habitats.

La définition de Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (Important Birds Area – ZICO), conduite par BirdLife International, est nécessaire en Guadeloupe, d'autant que les ZICO sont déjà définies sur certaines îles voisines (Dominique et Montserrat).



Anolis de la Guadeloupe

Les ZICO de Guadeloupe ont été choisies pour l'ensemble des espèces d'oiseaux à répartition restreinte (Petites Antilles et/ou endémiques) qu'elles abritent, pour la présence d'espèces inscrites dans une catégorie de menaces de la liste rouge de l'UICN (Liste des oiseaux menacés au niveau mondial), ainsi que pour les populations d'oiseaux marins atteignant un certain seuil (minimum 1% de la population totale de la Région Caraïbe).

Les ZICO de Guadeloupe ainsi retenues sont réparties en quatre grandes catégories d'habitats :

- massif forestier étagé en altitude sur terrains volcaniques (GP002) ;
- falaises et îlots (GP001, GP003, GP006, GP007, GP009) ;
- mangroves et forêts marécageuses (GP005) ;
- plans d'eau douce et salines (GP004, GP007, GP008).

A contrario, le site du Marais de Port-Louis ne présente pas d'espèces mondialement menacées (selon les critères UICN) et seules cinq espèces endémiques des Petites Antilles y sont présentes, espèces par ailleurs largement réparties en Guadeloupe. Pour ces raisons, ce site n'est pas éligible comme ZICO.

Ces ZICO s'inscrivent dans le réseau des ZICO des Petites Antilles. Des ZICO de falaises et îlots sont également identifiées à Montserrat, en Dominique et en Martinique, celles de massifs forestiers sur terrain volcanique, à Montserrat et en Dominique.

Par contre, les ZICO de mangroves/forêts marécageuses et de plans d'eau douce/salines définies en Guadeloupe sont rares ailleurs dans les Petites Antilles et prennent donc toute leur importance dans le contexte caribéen.

Les ZICO de Guadeloupe associées aux ZICO des îles voisines permettent d'établir une continuité dans les zones importantes pour la conservation des oiseaux endémiques des Petites Antilles.



Forêt tropicale humide



Forêt marécageuse

2. IMPORTANCE ORNITHOLOGIQUE

Fin 2007, la Guadeloupe et ses dépendances proches (excepté les îles du Nord : Saint Martin et Saint Barthélemy) totalisent 258 espèces (Levesque A., Duzont F., Mathurin A., Chiffard J., 2007. Liste des Oiseaux de la Guadeloupe. Rapport AMAZONA n° 13.). Parmi celles-ci, 72 sont nicheuses (dont six espèces découvertes lors de la dernière décennie) et une centaine sont migratrices régulières en provenance d'Amérique du Nord.

Trois espèces de Psittacidés (*Amazona violacea*, *Aratinga labati* et *Ara guadeloupensis*) se sont éteintes au cours du 18^{ème} siècle et plusieurs autres espèces ne nichent plus en Guadeloupe : Diablotin errant *Pterodroma hasitata*, Chevêche des terriers *Athene cunicularia*, Flamant des Antilles *Phoenicopterus ruber*, Frégate superbe *Fregata magnificens*.

La Guadeloupe se situe en plein cœur des Petites Antilles, définie par BirdLife International : grande Aire d'Endémisme des Oiseaux. Depuis la disparition des Psittacidés, la Guadeloupe ne possède plus qu'une seule espèce strictement endémique de l'île : le Pic de la Guadeloupe *Melanerpes herminieri*. On y observe aussi 13 espèces endémiques des Petites Antilles :

- la Colombe à croissants *Geotrygon mystacea* (du nord des Petites Antilles à Ste Lucie au sud),
- le Martinet chiquesol *Chaetura martinica* (Guadeloupe, Dominique, Martinique, Sainte-Lucie et Saint-Vincent),
- le Colibri madère *Eulampis jugularis* (Petites Antilles hors Barbade),



Colombe à croissant



Martinet chiquesol



Colibri madère

- le Colibri falcé-vert *Eulampis holosericeus* (toutes les Petites Antilles),
- le Colibri huppé *Orthorhyncus cristatus* (toutes les Petites Antilles),
- la Moucherolle gobemouche *Contopus latirostris* (Guadeloupe, Dominique et Martinique. Irrégulier à St Christophe.),
- le Tyran janeau *Myiarchus oberi* (Barbuda, St Kitts et Nevis, Guadeloupe, Dominique, Martinique et Ste Lucie),
- la Grive à pieds jaunes *Cichlherminia lherminieri* (Montserrat, Guadeloupe, Dominique et Sainte-Lucie),
- le Trembleur brun *Cinclocerthia ruficauda* (Saba, St Kitts et Nevis, Montserrat, Guadeloupe, Dominique, Martinique, Ste Lucie, St Vincent et Grenade),
- le Moqueur grivotte *Allenia fusca* (de Saba au Nord à St Vincent au sud),
- la Paruline caféïette *Dendroica plumbea* (Guadeloupe et Dominique),
- le Saltator gros-bec *Saltator albicollis* (Guadeloupe, Dominique, Martinique et Sainte-Lucie),
- le Sporophile rougegorge *Loxigilla noctis* (toutes les Petites Antilles).

La plupart de ces espèces ont des aires de répartition restreintes. À l'échelle locale, elles sont cependant largement réparties sur l'ensemble de la Basse-Terre et une partie non négligeable de la Grande-Terre, ceci ne facilitant pas la délimitation des ZICO.



Colibri falcé-vert



Colibri huppé



Moucherolle gobemouche



Tyran janeau

De 1996 à 2007, 46 espèces jamais observées en Guadeloupe ont été découvertes. Ces nouvelles espèces inventoriées sont principalement originaires d'Amérique du Nord ou d'Eurasie.

Huit espèces sont naturalisées ; parmi celles-ci, la Tourterelle turque *Streptopelia decaocto* et le Moineau domestique *Passer domesticus*.

Enfin, en plus des 258 espèces indigènes et naturalisées, 21 sont échappées de captivité ou introduites et n'ont pas encore développé de population viable et autonome. Elles ne figurent donc pas sur la liste officielle des oiseaux de la Guadeloupe.

Les espèces présentes en Guadeloupe, classées selon les critères de l'UICN dans les catégories d'espèces mondialement menacées sont :

- la Grive à pieds jaunes *Cichlherminia lherminieri* (VU),
- le Dendrocygne des Antilles *Dendrocygna arborea* (VU),
- le Pic de la Guadeloupe *Melanerpes herminieri* (NT),
- le Pigeon à couronne blanche *Patagioenas leucocephala* (NT),
- la Foulque à cachet blanc *Fulica caribaea* (NT),
- le Bécasseau roussâtre *Tryngites subruficollis* (NT),
- le Gravelot siffleur *Charadrius melodus* (NT).



Grive à pieds jaunes



Dendrocynes des Antilles



Gravelot siffleur

La Guadeloupe compte le plus de zones humides des Petites Antilles. Les oiseaux liés à ces milieux (mares, étangs, mangroves, etc.) sont au nombre de :

- 14 espèces nicheuses régulières et six nicheuses occasionnelles,
- 42 espèces migratrices régulières et 25 espèces migratrices occasionnelles.

Les familles les plus représentées sont les Ardéidés, les Rallidés, les Anatidés, les Scolopacidés et les Charadriidés. Les sites les plus importants pour ces espèces sont le Grand Cul-de-Sac Marin, le Marais de Port-Louis, la Pointe des Châteaux, les Îlets de la Petite-Terre et le barrage de Gaschet.

La Guadeloupe compte aussi une diversité intéressante d'oiseaux marins. On trouve sept espèces nicheuses régulières : le Phaéton à bec rouge *Phaethon aethereus* (245 à 445 couples), le Phaéton à bec jaune *Phaethon lepturus* (50 à 90 couples), la Sterne fuligineuse *Sterna fuscata* (2450 à 3300 couples), la Sterne bridée *Sterna anaethetus* (205 à 275 couples), le Noddi brun *Anous stolidus* (435 à 525 couples), la Petite Sterne *Sterna antillarum* (50 à 75 couples) et la Sterne de Dougall *Sterna dougallii* (20 à 30 couples) (Leblond, 2005 ; Levesque *obs. pers.*). Il faut ajouter trois espèces nicheuses rares (le Puffin d'Audubon *Puffinus lherminieri*, le Fou à pieds rouges *Sula sula*, le Pélican brun *Pelecanus occidentalis*), 22 espèces migratrices régulières et 13 espèces migratrices occasionnelles.

Les familles les plus représentées sont les Procellariidés et les Laridés. Les sites les plus importants pour ces espèces et notamment pour la nidification sont : la Pointe des Châteaux, les falaises du Nord Grande-Terre, de la Désirade, de Marie-Galante et des Saintes. Un couloir de migration important pour les Procellariidés a été découvert au large des Îlets de la Petite-Terre et de la Désirade. On estime par exemple que 26 000 Puffins des Anglais *Puffinus puffinus* passent tous les ans dans ce couloir, de même que 14 150 Puffins majeurs *Puffinus gravis* et 3 000 Puffins cendrés *Calonectris diomedea* (Levesque & Yésou, 2005).



© Anthony Levesque
Phaéton à bec rouge



© Anthony Levesque
Sterne bridée



© Anthony Levesque
Petite Sterne



© Anthony Levesque
Sterne de Dougall

3. AIRES PROTEGEES ET MESURES DE PROTECTION

En Guadeloupe continentale et dans les îles du sud, les aires protégées sont nombreuses et variées, il existe :

- une Réserve de Biosphère (Man And Biosphere) – UNESCO,
- une Zone Humide d'Importance Internationale (convention de Ramsar),
- un Parc National,
- deux Réserves Naturelles nationales (avec zones terrestre et marine) : Grand Cul-de-Sac Marin et Îlets de la Petite-Terre,
- une Réserve Naturelle Volontaire (Domaine de l'Oseille), première Réserve Naturelle Volontaire des Antilles françaises (ACED *comm. pers.*),



Petite-Terre

- des créations en cours :
 - réserve marine et terrestre des îlets de Pigeon (réserve Cousteau) qui deviendra Cœur de Parc National courant 2009,
 - réserve naturelle géologique à la Désirade.

- six Arrêtés de Protection de Biotope,
- cinq Sites Classés,
- une Opération Grand Site,
- cinq Sites Inscrits,
- 422 ha d'acquisitions du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres,
- autres types de protection :
 - 27 754 ha de Forêt Départementalo-domaniale,
 - 1 500 ha de Forêt Domaniale du Littoral,
 - 13 700 ha d'espaces littoraux remarquables,
 - 237 km de Zones Naturelles sous couvert des « cinquante pas géométriques » (81,20 mètres de large depuis la ligne de rivage),
 - 17 870 ha de ZNIEFF terrestres (type 1 et type 2), réparties sur plus d'une cinquantaine de sites à travers la Guadeloupe et ses dépendances proches.



Zone littorale du Moule

La Réserve de Biosphère (MAB) de la Guadeloupe s'étend sur une superficie de 72 380 ha. Elle couvre l'aire centrale et périphérique du Parc National de la Guadeloupe ainsi que les zones humides et le secteur marin du Grand Cul-de-Sac Marin. L'Archipel de Guadeloupe bénéficie du label de l'UNESCO « Réserves de la Biosphère » depuis le 15 février 1993.

La Zone Humide d'Importance Internationale (désignée au titre de la convention de Ramsar) s'étend sur une superficie de 24 150 ha (dont 6 250 ha pour la partie terrestre). Elle couvre les zones humides et les secteurs marins des communes de Sainte-Rose, Lamentin, Baie-Mahault, les Abymes, Morne-à-l'Eau, Petit-Canal, Port-Louis et Anse-Bertrand. Le Grand Cul-de-Sac Marin est un site inscrit sur la liste des zones humides d'importance internationale depuis le 8 décembre 1993.

Le Parc National de la Guadeloupe s'étend sur une superficie totale de 33 500 ha répartis en 17 300 ha de zone centrale et en 16 200 ha de zone périphérique. Il couvre les terrains situés sur les communes de Vieux-Habitants, Bouillante, Pointe-Noire, Lamentin, Petit-Bourg, Goyave, Capesterre Belle-Eau, Trois-Rivières, Gourbeyre, Saint-Claude et Baillif. Le Parc National de la Guadeloupe a été créé par décret ministériel n°89-144 du 20 février 1989. La partie du massif forestier de la Basse-Terre ainsi protégée par le Parc National abrite la plupart des espèces d'oiseaux à répartition restreinte de la Caraïbe. Le Parc National protège 20 % du territoire de la Guadeloupe. Un décret à paraître début 2009 précisera la nouvelle configuration des Cœurs de parc et l'aire d'adhésion sera définie dans la Charte du Parc en 2011.

La Réserve Naturelle du Grand Cul-de-Sac Marin s'étend sur une superficie de 3 706 ha (dont 2 115 ha situés en mer). Elle s'étend sur les terrains et le secteur marin des communes de Morne-à-l'Eau, Lamentin, Sainte-Rose et les Abymes. Elle porte aussi sur les terrains situés sur l'îlet Fajou, les mangroves et marais des Abymes, l'estuaire de la Grande Rivière à Goyaves, les petits îlets de Carénage, la Biche et Christophe. La Réserve Naturelle

du Grand Cul-de-Sac Marin a été créée par décret ministériel n°87-951 du 23 novembre 1987. Cette réserve, qui est gérée par la Parc National de la Guadeloupe, protège le plus grand et le plus beau récif corallien des Petites-Antilles. Elle deviendra Cœur de Parc National en 2009.

La Réserve Naturelle des îlets de la Petite-Terre s'étend sur une superficie de 990 ha (dont 148 ha en partie terrestre). Elle est située sur la commune de la Désirade. La Réserve Naturelle des îlets de la Petite-Terre a été créée par décret ministériel n°98-801 du 3 septembre 1998. Cette réserve est co-gérée par l'ONF et l'association Ti Tè. Elle protège de 30 à 50 % de la population mondiale de l'Iguane des Petites-Antilles *Iguana delicatissima*.

Six Arrêtés de Protection de Biotope s'étendent sur une superficie totale de 774,74 ha. Ce sont les grottes abritant des chiroptères (*Tadarida brasiliensis*, *Natalus stramineus*, *Artibeus jamaicensis*, etc.) : « Grotte du Trou à Diable » (communes de Saint-Louis et de Capesterre de Marie-Galante), « Grotte de Courcelles » (commune de Saint-François) et « Les Grottes de l'aérodrome (commune de Terre-de-Bas). On trouve également les marais et les bois de Folle Anse de Grand Bourg de Marie-Galante (406,7 ha) qui abritent de nombreuses espèces végétales rares et protégées par arrêté ministériel et une avifaune diversifiée ; la plage de Grande Anse à Trois-Rivières (site de 4,5 ha important pour la ponte des tortues marines) et des terrains de la commune de Terre de Haut, comprenant « le Chameau », « la Redonde », « le Pain de Sucre », « le Fort Napoléon », « le Morne Morel », « le Souffleur », « les Roches percées » et « le Morne Rodrigue ». Ces 347,6 ha de terrain sur la commune de Terre de Haut abritent des espèces végétales importantes de cactacées et d'orchidacées. Des colonies d'oiseaux marins (Sternes, Fous, Phaétons) ajoutent encore à la valeur patrimoniale de ces sites.

Cinq Sites Classés s'étendent sur une superficie totale de 2 410,5 ha. Les sites sont : « Grande Anse » et « Gros Morne » à Deshaies (93 ha), un site à l'« Anse à la Barque » à Vieux-Habitants et à Bouillante (218 ha + 29 ha), « Baie de Pont-Pierre » (212 ha) et « Pain de Sucre » (25,5 ha) à Terre de Haut, « Pointe des Châteaux » à Saint-François (733 ha) et les falaises nord-est de Marie-Galante (1 100 ha). Cette procédure de classement est surtout utilisée dans le cadre de la protection des « paysages ».

L'Opération Grand Site de la Pointe des Châteaux s'étend sur une superficie de 141,1 ha. Cette procédure en vigueur depuis 2002 vise à protéger l'intérêt paysager du site, la végétation caractéristique des zones sèches, les colonies d'oiseaux marins et les limicoles présents sur les différentes salines.



Pointe des Châteaux (Grande-Terre)

Quatre Sites Inscrits s'étendent sur une superficie totale d'environ 1 600 ha. Ces sites sont : « Batterie et Sucrierie de la Grande Pointe » à Trois-Rivières (164 ha), le « Bassin versant de la Grande Anse » à Deshaies (735 ha), les îlets « Cabrit », « Grand Ilet » et « Redonde » et toute l'île de Terre de Haut (491 ha) et le « bassin versant au-dessus de l'Anse à la Barque » (environ 200 ha). Ce classement, qui a pour champ d'application les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, a pour objectif leur conservation en l'état. Ce classement ne constitue cependant pas une mesure de protection forte.

4. INITIATIVES DE CONSERVATION

La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), installée à Basse-Terre, est le représentant en Guadeloupe du Ministère de l'Ecologie, de l'Énergie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire. Ses missions consistent à apporter une expertise environnementale à la réalisation des grands documents de planification locale et d'aménagement du territoire, concilier environnement et développement économique, connaître et faire connaître l'environnement, et protéger les ressources ainsi que les milieux naturels.

La plupart des forêts sont sous la responsabilité de l'Office National des Forêts (ONF) et du Conservatoire des Espaces Littoraux et des Rivages Lacustres (Conservatoire du littoral, CELRL). Ce dernier est un établissement public qui acquiert des milieux littoraux ayant un intérêt écologique remarquable afin de les protéger et de les soustraire à l'urbanisation.

Le Parc National de la Guadeloupe (PNG), établissement public créé en 1989, gère le territoire du parc. Sa mission est de protéger un massif forestier naturel non fractionné abritant de nombreuses espèces animales et végétales endémiques, ainsi que les zones marines et littorales du Grand Cul-de-Sac marin classées en réserve naturelle, mais aussi les Ilets Pigeon à partir de 2009. Son action est de faire du parc un territoire où les premiers acteurs de sa protection et de sa valorisation seront les Guadeloupéens, de conserver la biodiversité de la zone centrale par une politique de sanctuarisation, accueillir le public selon des formes favorisant une découverte intimiste des grands sites, favoriser le développement d'une économie durable sur la Basse-Terre, plus particulièrement dans l'aire d'adhésion du Parc National.

Des brigades de police de l'environnement ont été mises en place au sein des structures de la DIREN (police de l'eau), de l'ONF, du Conservatoire du Littoral, de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS), du PNG et des Réserves Naturelles (gardes assermentés).

En Guadeloupe, la chasse a été introduite par la loi du 7 juillet 1953 portant sur la législation métropolitaine en matière de chasse. Elle est réglementée par des arrêtés ministériels (notamment ceux de 1989 fixant la liste des espèces de gibier dont la chasse est autorisée et fixant les mesures de protection des oiseaux) et par un arrêté préfectoral annuel (fixant notamment les périodes d'ouverture). En Guadeloupe, la chasse est ouverte du 14 juillet au premier dimanche de janvier. Les principaux gibiers sont les colombidés, six espèces dont le Pigeon à couronne blanche *Patagioenas leucocephala* (NT), les « grives », trois espèces dont la Grive à pieds jaunes *Cichlherminia lherminieri* (VU), les canards (11 espèces) et les limicoles (15 espèces). Toutes les autres espèces présentes en Guadeloupe sont interdites à la chasse.



© Anthony Levesque
Chasse dans les marais de Port-Louis
Ici tir d'un Bécasseau maubèche, espèce dont les effectifs ont chuté de manière dramatique depuis quelques années.

Il n'y a aucune structure de recherche (université ou laboratoire scientifique) en Guadeloupe étudiant la biologie et l'écologie des oiseaux. Des études sont menées par le Parc National (Leblond 2006) et par des structures non gouvernementales, telles que des associations naturalistes qui réalisent des études pour le compte des collectivités et des structures d'état. Les ONG réalisent également des suivis de populations grâce au baguage et aux observations sur le terrain. Quatre associations sont actuellement particulièrement actives en ornithologie : AMAZONA, l'ASFA, l'AEVA et l'IGEROC.

Un programme de recherche spécifique a été mené durant trois années de terrain sur la dernière espèce d'oiseau endémique de Guadeloupe, le Pic de la Guadeloupe *Melanerpes herminieri* (Villard, 1999).

Parmi les programmes de suivi en cours sur le territoire, AMAZONA mène sur trois sites un programme de baguage et de suivi des oiseaux sédentaires de Guadeloupe (particulièrement sur le Sucrier à ventre jaune *Coereba flaveola*) ainsi qu'un suivi de la migration des limicoles en Grande-Terre.

Des programmes de recherche seraient nécessaires afin d'améliorer les connaissances sur la biologie des espèces et tenter d'estimer la taille des populations des espèces patrimoniales des Petites Antilles (projet de l'ONCFS en cours).



Observation des ecto-parasites



Pesée



Baguage d'un Sucrier à ventre jaune

5. TRAITES INTERNATIONAUX DE CONSERVATION

La France a signé et ratifié les conventions suivantes :

- la Convention de Washington CITES (1973),
- la Convention de Bonn sur les espèces migratrices (1990),
- la Convention de Rio sur la Biodiversité (1995),
- la Convention Ramsar sur les zones humides (1986),
- le Protocole de Kyoto sur les changements climatiques (1997),
- la Convention de Berne – laquelle ne s'applique pas aux DOM dont fait partie la Guadeloupe – sur la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel (1990),
- la Convention de Carthagena de India (Colombie) sur la protection et la mise en valeur de la Mer des Caraïbes (1986),
- la Convention Baleinière Internationale (1948).

Les directives européennes Oiseaux et Habitats, bien que concernant l'ensemble des départements français, dont l'outre-mer, ne sont pas applicables en Guadeloupe, car aucune espèce des annexes n'y est présente.



Hirondelle rustique

6. PROBLEMES DE CONSERVATION

L'homme est la principale cause du déclin de certaines espèces en Guadeloupe. Ses actions peuvent être directes sur les espèces (braconnage des adultes, pillage des nids et des poussins) ou sur les habitats (accroissement de l'urbanisation et expansion de l'agriculture provoquant la destruction des habitats).

Est imputable à l'homme une liste non exhaustive d'actions indirectes dont l'impact est difficile à évaluer :

- usage intensif de pesticides ayant un impact sur la faune et induisant une pollution durable des sols et de l'eau,
- pâturage non contrôlé des caprins et des bovins dégradant fortement les structures végétales,
- introduction d'espèces exogènes. Parmi les mammifères introduits, trois espèces portent particulièrement préjudice à l'avifaune locale : le Rat noir *Rattus rattus*, la Petite Mangouste indienne *Herpestes auropunctatus* et le Chat domestique *Felis catus*.

Le Rat noir a été introduit dans l'archipel probablement dès le début du XVI^e siècle par des galions espagnols. Il s'est très rapidement étendu et multiplié. Cet omnivore a colonisé la quasi totalité des milieux, y compris la mangrove. Ce rongeur aux mœurs arboricoles a un impact négatif très fort sur l'avifaune, ses proies de prédilection étant les oeufs et les poussins. C'est le seul prédateur des nichées du Pic de la Guadeloupe.

Le Chat domestique (ou plutôt « chat haret », c'est-à-dire ceux vivant à l'état sauvage) capture de nombreux oiseaux. Même si l'impact effectif sur les populations de Guadeloupe est inconnu, des études réalisées en Angleterre montrent que la population de chats domestiques provoquerait la mort de 27 millions d'oiseaux/an sur cette seule île.



Rat noir



Petite Mangouste indienne

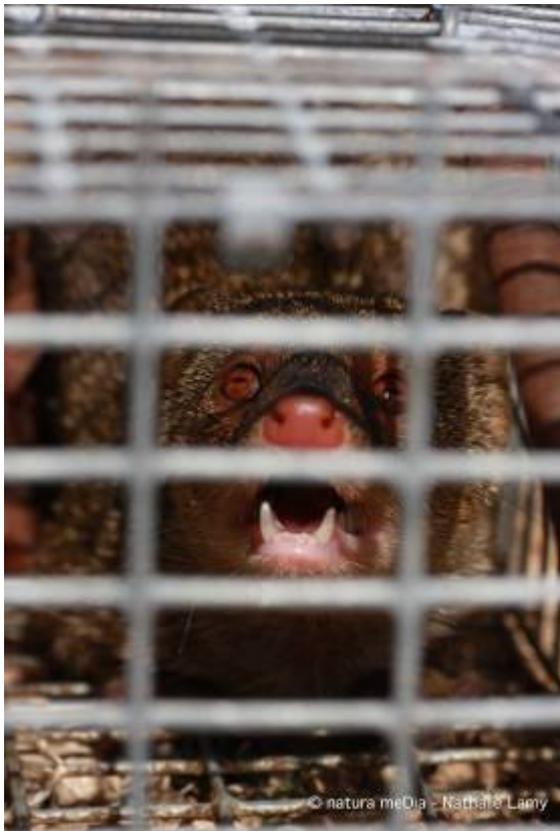


Chat haret

La Petite Mangouste indienne a été introduite volontairement en Guadeloupe en 1888, afin de lutter contre les rats qui dévastaient les plantations de canne à sucre. Ce viverridé prolifique (deux portées par an, de un à cinq petits) a colonisé tous les milieux de l'archipel. En effet, si la mangouste semble préférer les régions côtières xérophiles, elle est bien présente en forêt hygrophile de la Basse-Terre et se retrouve même jusqu'à 1 100 m d'altitude au pied de la Soufrière. Son régime alimentaire est éclectique : omnivore à tendance carnivore. Les rongeurs, oiseaux et leurs œufs sont les proies préférées des mangoustes, mais elles consomment aussi des amphibiens, des petits reptiles terrestres, crustacés, myriapodes et des fruits. Cette introduction s'est avérée complètement inefficace dans la régulation à long terme des populations de rats et a été considérée comme un fléau. Devant les ravages causés aux élevages de volailles, des campagnes anti-mangoustes ont été menées.

Comme les précédentes, la dernière en date de 1977, qui a éliminé près de 16 000 individus, a échoué. L'introduction de la mangouste, comme dans beaucoup d'îles océaniques, a eu un « impact écologique spectaculaire ». Elle fut en effet très dommageable pour la faune locale. On lui impute notamment la disparition de l'Ameive de Guadeloupe *Ameiva cineracea* et de la Chevêche des terriers *Athene cunicularia*. La prédation sur l'avifaune s'exerce principalement au nid, sur les œufs et les poussins, ainsi que sur les juvéniles cherchant leur nourriture au sol. Les œufs et poussins des oiseaux de mer, notamment les sternes nichant à même le sol, sont particulièrement vulnérables. Il en est de même des colombidés du genre *Geotrygon*, connus pour leurs mœurs terrestres (Ibéné B., 2000).

À ce jour, aucun impact négatif n'a pu être observé directement de la part des espèces aviennes introduites.



Mangouste prise au piège

7. BESOINS DE CONSERVATION

Il est important de développer et appliquer une réelle régulation de la chasse allée à une surveillance rigoureuse de cette pratique sur le terrain par les agents assermentés. En effet de nombreux témoignages rapportent que des espèces protégées ou sans statut sont régulièrement abattues en Guadeloupe. Le braconnage d'espèces en état de conservation précaire, comme le Dendrocygne des Antilles *Dendrocygna arborea* ou la Foulque à cachet blanc *Fulica caribea*, n'est pas rare.

En particulier, certaines espèces mériteraient une protection en Guadeloupe en raison de leur statut très défavorable dans la Caraïbe et mondialement menacées :

- le Dendrocygne des Antilles, *Dendrocygna arborea* (VU), bien que sans statut et donc non chassable, a fourni plusieurs données récentes d'individus abattus à la chasse. Il a été découvert nicheur en février 2008 sur la Réserve Naturelle des Îlets de la Petite-Terre (A. Levesque, *obs. pers.*),
- le Canard des Bahamas *Anas bahamensis*, sans statut, est lui aussi tué régulièrement à la chasse,
- le Pigeon à couronne blanche *Patagioenas leucocephala* (NT), est classé comme chassable en Guadeloupe,
- la Grive à pieds jaunes *Cichlherminia lherminieri* (VU), est classée comme chassable en Guadeloupe. À partir de 2008, un quota de huit individus par chasseur et par jour de chasse a été mis en place en Basse-Terre. Sa chasse est désormais interdite en Grande-Terre.

Il en est de même d'espèces classées « Proches de Menacées » (Near Threatened, NT) tels que les migrateurs passant par la Guadeloupe et tirés à l'occasion comme le Bécasseau roussâtre *Tryngites subruficollis*.

Il est de plus nécessaire d'identifier et d'initier des programmes de recherche appropriés, en priorité sur les espèces menacées ou au statut défavorable de conservation dans la Caraïbe.

Des programmes d'éducation à l'environnement adressés au grand public devraient être développés afin que la population puisse :

- apprendre à connaître les richesses de son environnement,
- connaître les menaces pesant sur l'avifaune,
- prendre conscience de la nécessité de préserver les milieux et de ne plus introduire d'espèces exogènes,
- prendre conscience de la responsabilité de chacun dans la pérennité du patrimoine naturel.

Enfin, de manière plus globale, une réflexion au niveau caribéen doit être amorcée afin de mettre en place des statuts de conservation, des programmes de conservation et de restauration pour les espèces endémiques et migratrices.



Dendrocygnes des Antilles

8. GLOSSAIRE

ACED : Conseil Environnement
Développement Durable [www.aced.fr]

AEVA : Association pour l'Etude et la
protection des Vertébrés et des végétaux
des Petites-Antilles [[www.association-
aeva.com](http://www.association-
aeva.com)]

AMAZONA : Association des Mateurs
Amicaux des Z'Oiseaux et de la Nature
aux Antilles [[www.amazona-
guadeloupe.com](http://www.amazona-
guadeloupe.com)]

L'ASFA : L'Association pour la
Sauvegarde et la réhabilitation de la
Faune des Antilles
[www.faune-guadeloupe.com]

CSRPN : Conseil Scientifique Régional du
Patrimoine Naturel

DIREN : Direction Régionale de
l'Environnement

DOM : Département d'Outre-Mer

IGEROC : Institut Guadeloupéen d'Etudes
et de Recherches Ornithologiques de la
Caraïbe

NT : Near Threatened (critère UICN) =
proche de menacée

ONCFS : Office National de la Chasse et
de la Faune Sauvage

ONF : Office National des Forêts

PNG : Parc National de Guadeloupe

VU : Vulnérable (critère UICN)

ZICO : Zone Importante pour la
Conservation des Oiseaux (= Important
Bird Area)

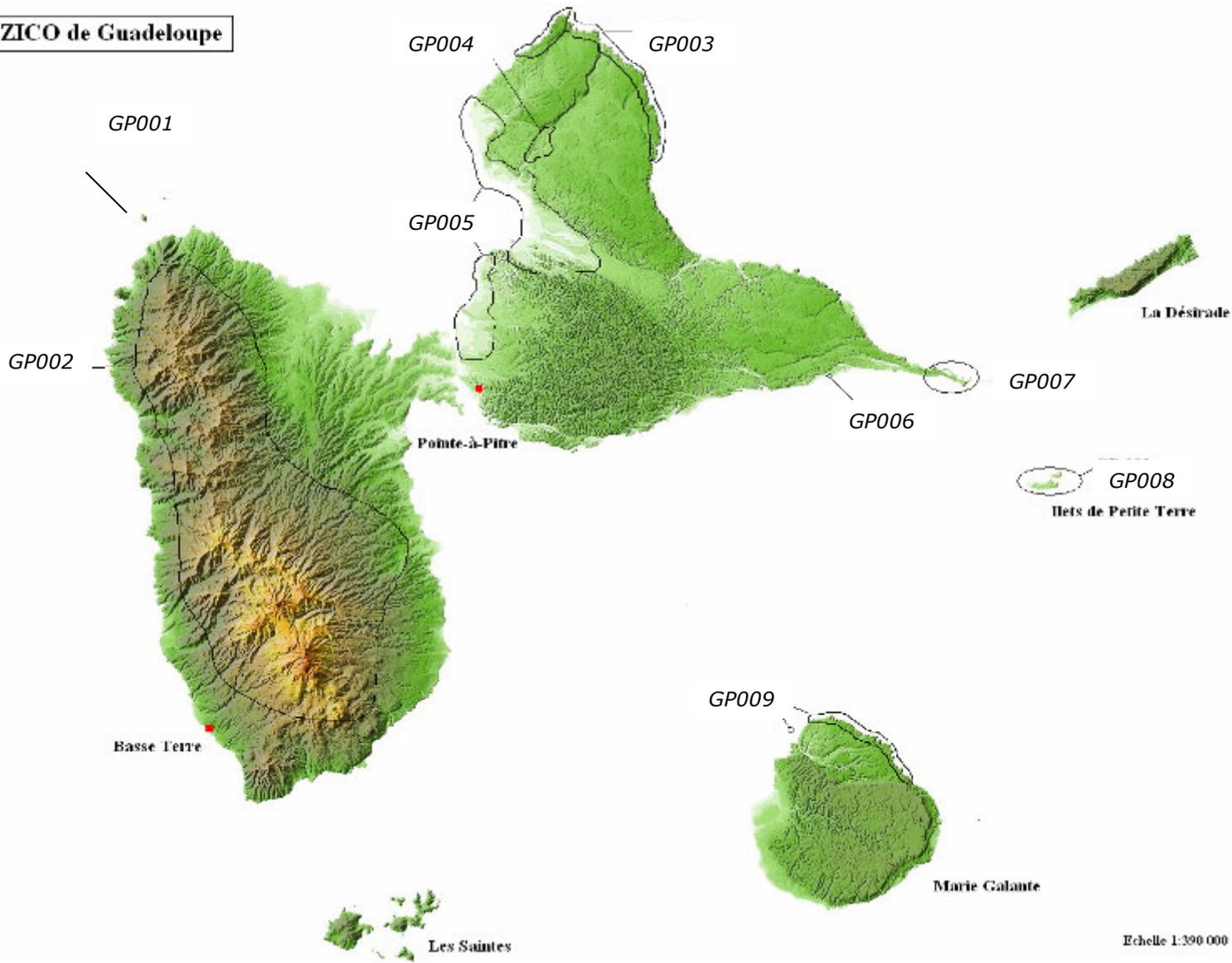
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt
Ecologique Faunistique et Floristique

9. BIBLIOGRAPHIE

- AEVA (2008). Statut de la population du Pic de la Guadeloupe (*Melanerpes herminieri*) en 2007. Petit-Bourg, Guadeloupe (rapport non publié: AEVA contribution 30).
- Barlow, J.C. (1978). Another colony of the Guadeloupe House Wren. *Wilson Bulletin* 90:635-637
- Breuil, M. (2002). Histoire naturelle des Amphibiens et Reptiles terrestres de l'archipel Guadeloupéen, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. *Patrimoines Naturels* 54 : 339 p.
- DIREN (2001). Atlas du patrimoine guadeloupéen : espaces naturels et paysages.
- Dumont, R. (2004). Plan de gestion 2004-2008 de la Réserve Naturelle des îlets de la Petite-Terre. 102 p.
- Ibéné B., 2000. Conservation de la Faune sauvage de l'archipel guadeloupéen : espèces sensibles et menacées dangers mesures de sauvegarde. Thèse pour le Doctorat vétérinaire, Toulouse. ENVT. 145 p.
- Ibéné B., Leblanc F. & Barataud M., 2006. Complément d'inventaire des chauves-souris de la Guadeloupe. Rapport intermédiaire. DIREN/L'ASFA. Nov 2006. 47 p.
- Ibéné B., Leblanc. F & C. Pentier, 2007. Contribution à l'étude des chiroptères de la Guadeloupe. Rapport final 2006. DIREN/L'ASFA- Groupe Chiroptères Guadeloupe. 134 p.
- Leblond, G. (2003c). Les oiseaux marins nicheurs de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Rapport BIOS/DIREN 45 p.
- Leblond, G. (2006). Exploitation des données ornithologiques du Parc National de la Guadeloupe (1996-2005). Rapport BIOS/PNG 89 p.
- Levesque, A. & Sorenson L. (*in prep.*). First record of a West Indian Whistling-Duck nesting in Guadeloupe.
- Levesque, A. & Chevry, L. (2006). Suivi des limicoles à la Pointe des Châteaux (août à octobre 2006) Rapport AMAZONA n° 10: 6 p.
- Levesque, A. & Jaffard, M.E. (2002). Fifteen new bird species in Guadeloupe (F.W.I.). *El Pitirre*, 15(1): 5-6.
- Levesque, A. & Yesou, P. (2005). The abundance of shearwaters and petrels off the Lesser Antilles: results from a Guadeloupe-based study, 2001-2004. *North American Birds* 59(4): 672-677.
- Levesque, A., Duzont F. & Mathurin A. (2007). Liste des Oiseaux de la Guadeloupe. Rapport AMAZONA n°13.
- Levesque, A., Duzont, F. & Ramsahaï, A. (2005). Précisions sur cinq espèces d'oiseaux dont la nidification a été découverte en Guadeloupe (Antilles Françaises) depuis 1997. *Journal of Caribbean Ornithology* 18: 45-47.
- Lurel, F. (1995). Inventaire et cartographie des groupements végétaux du site du barrage de Gaschet, communes de Petit-Canal et Port-Louis, et notes sur la faune. en vue d'un programme de reboisement du secteur de Gaschet. Rapport commandé par ONF Guadeloupe. 7 p.
- Lurel, F. (1998). Végétation de l'étage des forêts semi-décidues Guadeloupe.
- Lurel, F. (1999). Végétation de la presqu'île de la Pointe des Châteaux de Guadeloupe. Etude préalable à l'Opération Grand Site 45 p.
- Lurel, F. (2000). Marais de Port-Louis entre terre et mer, Diagnostic écologique & recommandations globales. Rapport : 55, 63 p.
- Lurel, F. (2003). Description végétation des falaises du nord est de Grande Terre Anse des Corps à Porte d'Enfer 7 p.
- Lurel, F. Fournet J. & Grandguillote M. (2003). Falaises Est de Marie Galante. Fiche inventaire ZNIEFF n°0000-0031, 22 p.
- Lurel, F. & Warichi, A. (2002). Etude de la zone côtière inondable de Belle Plaine en vue d'un espace muséal de maison de la mangrove (Taonaba). Rapport commandé par la SEMAG pour la ville des Abymes. 89 p.
- Raffaele, H. Wiley J., Garrido, O., Keith, A. & Raffaele, J. (1998). A guide to the birds of the West Indies. Princeton, New Jersey: Princeton University Press.
- Villard, P. (1999) Le Pic de la Guadeloupe. SEOF, 135 p.

Carte de localisation des ZICO de Guadeloupe

Les ZICO de Guadeloupe



Fiches descriptives des ZICO de Guadeloupe

Code ZICO : GP001

ÎLET TÊTE A L'ANGLAIS

Région administrative : Guadeloupe
Commune : Deshaies
Superficie : 339 ha
Altitude : 0-44 m
Habitat : littoral, falaises, mer, îlot rocheux

■ **Espèces symboliques de la ZICO**
Sterne fuligineuse *Sterna fuscata*, Sterne de Dougall *Sterna dougallii*, Fou brun *Sula leucogaster*, Noddi brun *Anous stolidus*.

■ **Description générale**
Tête à l'Anglais est un îlot rocheux de forme ovale et qui ne dépasse pas 44 m d'altitude. Il occupe une superficie de 1,5 ha. Il est distant de 3 km de la côte (nord de la Basse-Terre).

■ **Type d'habitat**
La formation végétale de l'îlot Tête à l'Anglais est de type aride. Elle est dominée par des plantes succulentes comme le Cactus cierge *Pilosocereus royerii* et la Raquette volante *Opuntia triancantha*. Le Figuier maudit *Citrus citrifolia* y est rare.

■ **Recherche et projet de conservation**
Ce site de première importance pour la reproduction des sternes ne fait l'objet d'aucun projet de recherche ou de projet de conservation en particulier.

■ **L'avifaune**
Le 17 mai 2007, les espèces d'oiseaux marins présentes étaient inventoriées. L'intérêt majeur de l'îlot réside dans la taille de la colonie de Sternes fuligineuses qui a été estimée avec la méthode des transects. La taille de la population s'élève à 6156 ± 518 nids.

Quinze nids de Sterne de Dougall contenant de 1 à 3 œufs étaient observés.

Environ 50 Noddis bruns étaient posés sur une zone rocheuse. Lors du trajet pour se rendre sur cet îlot 41 Fous bruns en vol étaient croisés. Ils venaient certainement d'y passer la nuit.



Sternes fuligineuses

■ **Autres faune et flore**
Aucune espèce de reptile ou de mammifère n'a été notée par les différents observateurs. Une nouvelle prospection sur l'îlot serait nécessaire pour compléter l'inventaire.

■ **Aires protégées**
Ce site de première importance pour la reproduction des sternes ne dispose d'aucun statut particulier de protection. Il fait seulement l'objet d'un classement en ZNIEFF (type I) depuis l'inventaire de 1995. En 2009, la partie terrestre de l'îlot sera classée en Cœur de Parc National et il bénéficiera ainsi d'un statut de protection fort.

■ **Menaces**
Les rats semblent absents de cet îlot. L'introduction accidentelle de ces rongeurs serait dramatique pour les sternes nicheuses. Jusqu'à la fin des années 90, chaque année, la végétation était incendiée pour permettre une collecte plus aisée des œufs des oiseaux de mer. Cette pratique semble avoir cessé.

■ **Références**
- DIREN, 2001. Atlas du patrimoine guadeloupéen : espaces naturels et paysages.
- RAFFAELE H., WILEY J., GARRIDO O., KEITH A., RAFFAELE J., 1998. Birds of the West Indies. UK, 511 p.

■ **Auteurs**
- Pascal VILLARD (AEVA), pascalvillard@yahoo.fr
- Anthony LEVESQUE (AMAZONA), anthony.levesque@wanadoo.fr

Code ZICO : GP002

MASSIF FORESTIER DE L'ÎLE DE BASSE-TERRE

Région administrative : Guadeloupe
Commune : Toutes les communes de l'île de Basse-Terre excepté Vieux-Fort et Basse-Terre
Superficie : 38 705 ha
Altitude : 28-1467 m
Habitat : forêt, savane d'altitude



©Frantz Duzont

Grive à pieds jaunes

■ Espèces symboliques de la ZICO

Grive à pieds jaunes *Cichlherminia lherminieri*, Pic de la Guadeloupe *Melanerpes herminieri*, Colombe à croissants *Geotrygon mystacea*, Martinet chiquesol *Chaetura martinica*, Colibri madère *Eulampis jugularis*, Colibri felle-vert *E. holosericeus*, Colibri huppé *Orthorhyncus cristatus*, Moucherolle gobe-mouches *Contopus latirostris*, Tyran janeau *Myiarchus oberi*, Trembleur brun *Cinlocerthia ruficauda*, Moqueur corossol *Margarops fuscatus*, Moqueur grivotte *Allenia fusca*, Paruline caféïette *Dendroica plumbea*, Sporophile rougegorge *Loxigilla noctis*, Martin-pêcheur à ventre roux *Ceryle torquatus stictipennis*, Organiste louis-d'or *Euphonia musica*, Saltator gros-bec *Saltator albicollis*.

■ Description générale

Massif forestier couvrant 27 750 ha d'un seul tenant s'étendant sur toute la zone centrale de l'île de Basse-Terre, quasiment depuis le niveau de la mer jusqu'au sommet de la Soufrière (1467 m). Le périmètre de la ZICO est défini par les limites administratives de la forêt départemento-domaniale gérée par l'ONF. Elle englobe en outre la zone centrale du Parc National de la Guadeloupe d'une superficie de 17 300 ha (60% de la ZICO), zone érigée en sanctuaire. Les villes et villages sont situés sur la périphérie de la ZICO en limite externe.

■ Type d'habitat

En fonction de l'altitude et de l'exposition, ce massif installé sur sols volcaniques peut être décomposé en forêt xérophile présente en Côte Sous-le-Vent, en forêt mésophile, partiellement caducifoliée comptant 83 espèces ligneuses, en forêt hygrophile, dense, humide et sempervirente, comprenant plus de 300 espèces ligneuses, en forêt rabougrie aux arbres chargés d'épiphytes et savane d'altitude.

■ Recherche et projet de conservation

Une étude spécifique a été réalisée sur le Pic de la Guadeloupe *Melanerpes herminieri* (P. Villard, 1999) sur l'ensemble du département, et tout le territoire de la ZICO a été parcouru dans ce cadre. Le Parc National de Guadeloupe mène de nombreuses études et travaux sur 60% du territoire de la ZICO.

■ L'avifaune

Le Pic de Guadeloupe *M. herminieri* (NT), dernière espèce d'oiseau strictement endémique de l'île, est présent ici dans son bastion, en effet environ 7500 des 10 330 couples composant sa population mondiale (soit 72%) sont présents dans cette I BA. De plus, les 13 espèces d'oiseaux endémiques des Petites Antilles, sont aussi présentes dans le territoire de la ZICO. A celles-ci s'ajoute l'Organiste louis-d'or *Euphonia musica*, présent également sur Hispaniola et Puerto-Rico. La Grive à pattes jaunes *Cichlherminia lherminieri* (VU) est assez commune dans le périmètre de la ZICO et ce malgré son statut défavorable de conservation attribué par l'UICN (VU : vulnérable). Il est à souligné que cette espèce est chassable en Guadeloupe. Le Martin-pêcheur à ventre roux *Ceryle torquatus stictipennis*, sous-espèce endémique des Petites Antilles, est présent en Guadeloupe presque exclusivement sur le périmètre de cette ZICO. Cet oiseau est menacé dans le département, sa population ne serait qu'à peine de quelques dizaines de couples. Il semble plus que jamais urgent de mettre en place un suivi de cette espèce dans l'île. Enfin, la dernière observation en Guadeloupe de la sous-espèce du Troglodyte des Antilles *Troglodytes martinicensis guadelupensis* (Cory, 1886) a également été réalisée au sein du périmètre de la ZICO en 1973 (Barlow, 1978).

■ Autres faune et flore

De nombreuses espèces animales et végétales à répartition restreinte sont présentes sur le territoire de la ZICO. Parmi celles-ci, on retrouve 12 espèces de chauves-souris dont La Sérotine de la Guadeloupe *Eptesicus guadeloupensis* (endémique de Basse-Terre), le Chiroderme de la Guadeloupe *Chiroderma improvisum* (endémique de Montserrat et Basse-Terre) le Sturnire de la Guadeloupe *Sturnira thomasi* (*S. t. thomasi* est endémique de Basse-Terre et *S. t. vulcanensis* de Montserrat où elle est extrêmement rare). Ces 3 espèces sont classées En Danger (EN). L'IBA abrite également 4 autres espèces endémiques des Petites Antilles : le Myotis de la Dominique *Myotis dominicensis* (endémique de Basse-Terre et de Dominique) VU, le Monophylle des Petites-Antilles *Monophyllus plethodon* NT l'Ardops des Petites-Antilles *Ardops nichollsi* NT (la sous-espèce *A. n. annectens* est endémique de Guadeloupe) et le Natalide paillé (*Natalus stramineus*). On trouve aussi deux amphibiens endémiques de Basse-Terre : l'Hylode de Pinchon (*Eleutherodactylus pinchoni*) et l'Hylode de Barlagne (*E. barlagnei*) classées En Danger (UICN). Il faut noter la présence de l'Iguane des Petites Antilles (*Iguana delicatissima*), classé en danger par l'UICN. Il occupe certaines régions côtières et certaines zones basses des forêts humides.

Ce massif est riche en espèces végétales rares dont 25 endémiques de Guadeloupe qui réalisent des formations très originales (l'orchidée *Epidendrum mutelianum*, *Lobelia persicifolia*, *Juncus guadeloupensis*, Pois doux montagne *Inga guadeloupensis*, *Ocotea dussii*, endémiques de Guadeloupe. A l'étage inférieur (<300m d'altitude) de nombreuses espèces sont devenues rarissimes en raison d'une surexploitation ou de la réduction de leur habitat en zone périphérique ne bénéficiant pas de la protection statutaire forte du Parc National (le palmier dendé ou glouglou *Acrocomia karukerana* endémique de Guadeloupe et de Martinique, Acomat franc *Sideroxylon foetidissimum*, le bois vert *Rochefortia spinosa*, *Quararibaea turbinata*, Bois radar *Buchenavia tetraphylla*, Bois fourmi *Licaria salicifolia*... Ces espèces sont menacées d'extinction locale et nécessitent des mesures de protection fortes.

■ Aires protégées

La totalité de la zone centrale du Parc National de Guadeloupe (17 300 ha) est incluse dans la ZICO. Cette forêt départementalo-domaniale est protégée par un arrêté ministériel du 30 juin 1948 qui consacre une attribution d'usage à l'ONF, la propriété revenant au département

(nu propriétaire). La quasi-totalité de la ZICO est aussi reconnue comme Réserve de la Biosphère (classement UNESCO).

■ Menaces

Les milieux gérés par l'ONF et le PNG sont correctement protégés. Les menaces sont plutôt dues à des exactions directes (braconnage dans l'enceinte du Parc National) et à l'impact des mammifères introduits (Rat noir *Rattus rattus*, Petite Mangouste indienne *Herpestes auropunctatus*). L'utilisation abusive des pesticides dans les bananeraies en périphérie du site est extrêmement préjudiciable pour de nombreuses espèces d'oiseaux. Cela pourrait être la cause essentielle de la raréfaction du Martin-pêcheur à ventre roux *Ceryle torquatus stictipennis* qui pourrait avoir été contaminé par les poissons intoxiqués (chlordécone et autres pesticides).

■ Références

- BARLOW JC. 1978. Another colony of the Guadeloupe House Wren. *Wilson Bull.*, 90 : 635-637
- BREUIL M., 2002. Histoire naturelle des Amphibiens et Reptiles terrestres de l'archipel Guadeloupéen. *Patrimoines Naturels*, 115 : 339 p
- DIREN, 2001. Atlas du patrimoine guadeloupéen : espaces naturels et paysages.
- IBENE B., LEBLANC F. & BARATAUD M., 2006. Complément d'inventaire des chauves-souris de la Guadeloupe. Rapport intermédiaire. DIREN/L'ASFA. Nov 2006. 47 p.
- IBENE B., LEBLANC. F & C. PENTIER, 2007. Contribution à l'étude des chiroptères de la Guadeloupe. Rapport final 2006. DIREN/L'ASFA-Groupe Chiroptères Guadeloupe. 134 p.
- LEBLOND, G., 2006. Exploitation des données ornithologiques du Parc National de la Guadeloupe (1996-2005). Rapport BIOS/PNG 89 p.
- LUREL F., 1998. Végétation de l'étage des forêts semi-décidues Guadeloupe, 400 p.
- RAFFAELE H., WILEY J., GARRIDO O., KEITH A., RAFFAELE J., 1998. Birds of the West Indies. UK, 511 p.
- VILLARD P. 1999. Le Pic de la Guadeloupe. SEOF, 135 p.

■ Auteurs

- Alain MATHURIN (AMAZONA), alainmathurin@hotmail.com,
- Anthony LEVESQUE (AMAZONA), anthony.levesque@wanadoo.fr
- Félix LUREL (ACED), felix.lurel@wanadoo.fr

Code ZICO : GP003

FALAISES DU NORD GRANDE-TERRE

Région administrative : Guadeloupe
Commune : Anse Bertrand et Petit-Canal
Superficie : 3 960 ha
Altitude : 0-95 m
Habitat : littoral, falaises, mer



Phaéton à bec rouge

■ **Espèces symboliques de la ZICO**
Phaéton à bec rouge *Phaethon aethereus*,
Phaéton à bec jaune *Phaethon lepturus*,
Sterne bridée *Sterna anaethetus*.

■ **Description générale**
Les limites de cette ZICO correspondent au linéaire de falaises allant de la Pointe de la Petite Vigie (Anse-Bertrand) à la Pointe Bellacaty (Petit-Canal), soit environ 25 kilomètres, et s'étend sur 250 m vers le large soit une surface de 650 ha. Ces falaises calcaires sont très abruptes et leur hauteur varie de 25 à 75 mètres. Le déficit hydrique de 100 mm annuel est dû aux 4 à 9 mois de saison sèche et explique la quasi absence de végétation sur les parois. Les oiseaux sont répartis tout au long de ce linéaire de falaises, cependant, les zones les plus riches se situent entre le Piton et la Pointe Grand Rempart. Le Piton accueille toutes les Sternes bridées *Sterna anaethetus* et tous les Noddis bruns *Anous stolidus* du secteur, il sert aussi de dortoir/reposoir à un groupe de Fous bruns *Sula leucogaster*.

■ **Type d'habitat**
Les falaises abruptes balayées par les vents accueillent une végétation adaptée à cet environnement hostile. On y trouve quelques espèces végétales comme le Romarin bord-de-mer *Strumphia maritima* et le Ti lait *Chamaesyce balbisii* (endémique des Petites-Antilles), ainsi que trois cactacées rares ou très rares en Guadeloupe. Les Phaétons *Phaeton sp.* utilisent les crevasses et les fissures des falaises abruptes. Les Sternes bridées *Sterna anaethetus* s'installent sur des petites corniches ou de légères anfractuosités.

■ **Recherche et projet de conservation**
Un dénombrement des colonies d'oiseaux marins a été effectué sur ce site en 2002 (Leblond, 2003).

■ **L'avifaune**
Ces falaises accueillent de 40 à 70 couples de Phaéton à bec rouge *Phaethon aethereus*. Il s'agit à ce titre d'une des colonies les plus importantes de Guadeloupe. On peut aussi noter la présence de 5 à 10 couples de Phaéton à bec jaune *Phaethon lepturus*, de 10 à 20 couples de Sternes bridées *Sterna anaethetus* et de 30 à 60 couples de Noddis bruns *Anous stolidus*. Le Puffin d'Audubon *Puffinus lherminieri* n'est pas un nicheur certain mais les conditions et des indices sont réunis pour qu'il y soit effectivement présent.

■ **Autres faune et flore**
Végétation essentiellement xéromorphe de prairies et de fourrés plus ou moins hauts et riches en cactus. Le site renferme plusieurs espèces rares et endémiques des Petites Antilles dont le Ti lait *Chamaesyce balbisii* (endémique des Petites-Antilles) non signalé à la Martinique. Ces falaises abritent les gîtes d'au moins deux espèces de chiroptères : *Brachyphylla cavernarum* endémique des Antilles et *Tadarida brasiliensis* (NT).

■ **Aires protégées**
Les falaises du Nord Grande-Terre constituant cette ZICO sont régies par la loi littoral, sont soumises aux 50 pas géométriques (espaces dans lesquels toute construction est interdite) et font partie de la forêt domaniale du littoral. Trois ZNIEFF (zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique) et un projet de « Site Classé » attestent de la valeur patrimoniale de ce site.

■ Menaces

Les menaces sont nombreuses sur cette partie du littoral, et ce malgré le fait que les falaises soient relativement abruptes par endroit. La proximité d'activités d'élevage, de cultures et le défrichage accompagnant cette pratique favorise l'érosion des sols et la dégradation des falaises. La mise en place de parcs éoliens génère un dérangement lors de leur construction et de leur entretien ainsi que par le bruit induit. Une autre source de dérangement, plus insidieuse et difficile à quantifier est la fréquentation des falaises par les pêcheurs à pieds et les promeneurs. Ces loisirs relativement répandus sur cette zone menacent directement les colonies d'oiseaux de mer, notamment par la pénétration au cœur même des colonies nicheuses. Les mammifères introduits comme le rat et la mangouste y occasionnent certainement des dégâts sur les œufs, les poussins et même les adultes nicheurs.

■ Références

- DIREN, 2001. Atlas du patrimoine guadeloupéen : espaces naturels et paysages.
- LEBLOND G. 2003c. Les oiseaux marins nicheurs de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Rapport BIOS/DIREN, 45 p.
- RAFFAELE H., WILEY J., GARRIDO O., KEITH A., RAFFAELE J., 1998. Birds of the West Indies. UK, 511 p.
- LUREL F., 2003 Description végétation des falaises du nord est de Grande Terre Anse des Corps à Porte d'Enfer, 7 p.

■ Auteurs

- Anthony LEVESQUE (AMAZONA), anthony.levesque@wanadoo.fr
- Alain MATHURIN (AMAZONA), alainmathurin@hotmail.com
- Félix LUREL (ACED), felix.lurel@wanadoo.fr

Code ZICO : GP004

BARRAGE DE GASCHET

Région administrative : Guadeloupe

Commune : Port-Louis

Superficie : 290 ha

Altitude : 4-11 m

Habitat : plan d'eau artificiel, prairies, buissons

■ Espèces symboliques de la ZICO

Foulque à cachet blanc *Fulica caribaea* (NT), Erismature routoutou *Nomonyx dominicus*, Erismature rousse *Oxyura jamaicensis*, Grèbe à bec bigarré *Podilymbus podiceps*, Gallinule poule d'eau *Gallinula chloropus*, Bécasseau roussâtre *Tryngites subruficollis* (NT).

■ Description générale

Le barrage de Gaschet, qui est la propriété du Conseil Général, s'étend sur une longueur d'environ 4 kilomètres et couvre une superficie en eau d'une centaine d'hectares. C'est le plus grand plan d'eau douce de la Guadeloupe. Il a été créé au début des années 1990 à des fins d'irrigation agricole. La surface totale de la ZICO est de 243,5 ha.

■ Type d'habitat

Le barrage de Gaschet est un plan d'eau artificiel qui est entouré de prairies maintenues rases par un élevage bovin extensif. Ce plan d'eau est colonisé en certains endroits par les Massettes *Typha sp.*, mais la végétation aquatique a du mal à véritablement s'installer, probablement dû au fait de la profondeur relativement importante du plan d'eau. On trouve aussi quelques buissons d'Acacias Saint-Domingue *Dichrostachys cinerea* éparpillés.

■ Recherche et projet de conservation

L'association AMAZONA mène régulièrement des comptages des oiseaux d'eau sur ce site.

■ L'avifaune

Le barrage de Gaschet accueille une diversité intéressante d'oiseaux d'eau. On y trouve notamment 4-5 couples de Foulque à cachet blanc *Fulica caribaea* (NT). On trouve aussi de 1 à 5 couples d'Erismature routoutou *Nomonyx dominicus* et un regroupement de cette espèce pendant la saison sèche qui peut aller jusqu'à 80 individus. Le Grèbe à bec bigarré *Podilymbus podiceps* y niche tout au long de l'année (probablement de 10 à 20 couples) et des regroupements dépassant la centaine d'individus ne sont pas exceptionnels (129 en

juillet 2006). On note aussi la présence de centaines de Gallinules poule d'eau *Gallinula chloropus* en dehors de la période de chasse (jusqu'à 500 individus en juillet 2006). Le Bécasseau roussâtre *Tryngites subruficollis* (NT) y est observé de façon occasionnelle.



Foulque à cachet blanc

■ Autres faune et flore

Lors de l'inventaire ZNIEFF, il a été noté un fort intérêt botanique de cette zone. En effet, 20 espèces de Phanérogames rares ou menacées y ont été notées, en particulier *Byrsonima lucida*, *Sideroxylon salicifolium*, *Cordia collococca*, et *Bucida buceras*, espèce du climax de la forêt semi-décidue sur sol calcaire dont certains individus dépassent 15m de haut.

■ Aires protégées

Le barrage de Gaschet fait l'objet d'une ZNIEFF (type I) de 243,50 ha depuis 2000.

■ Menaces

A sa création, ce barrage était entouré de grillages et interdit d'accès et donc de chasse. En quelques années, les grillages ont été endommagés, les barrières ouvertes et une pression de chasse de plus en plus importante s'est installée. Cette activité, tant par le dérangement qu'elle occasionne que par les prélèvements directs, menace certaines espèces d'oiseaux d'eau. Les centaines d'oiseaux présents avant la mi-juillet ne se comptent plus qu'à l'unité jusqu'à ce que la fermeture arrive. La Foulque à cachet blanc *Fulica caribaea* qui a trouvé ici un lieu très propice à sa nidification souffre aussi d'une ouverture de la chasse trop précoce par rapport à sa reproduction et parfois de tirs, alors même que cette espèce est protégée. Il en est de même pour l'Erismature routoutou *Nomonyx dominicus*, pour l'Erismature rousse *Oxyura jamaicensis*, pour le Grèbe à bec bigarré *Podilymbus podiceps* et pour la Gallinule poule-d'eau *Gallinula chloropus*. Les

mangoustes sont très présentes sur ce site et occasionnent certainement une prédation non négligeable sur les œufs de ces oiseaux nichant à même le sol. Les impacts des activités traditionnelles pâturage, élevage, cultures ont favorisé l'extension de taillis à légumineuses dont l'espèce envahissante appelée Acacia Saint-Domingue *Dichrostachys cinerea*.

■ Références

- DIREN, 2001. Atlas du patrimoine guadeloupéen : espaces naturels et paysages
- LEVESQUE A., DUZONT F., RAMSAHAI A., 2005. Précisions sur cinq espèces d'oiseaux dont la nidification a été découverte en Guadeloupe (Antilles Françaises) depuis 1997. Journal of Caribbean Ornithology, 18 : 45-47.
- LUREL F., 1995. Inventaire et cartographie des groupements végétaux du site du barrage de Gaschet, communes de Petit-Canal et Port-Louis, et notes sur la faune. en vue d'un programme de reboisement du secteur de Gaschet. Rapport commandé par ONF Guadeloupe. 7 p
- RAFFAELE H., WILEY J., GARRIDO O., KEITH A., RAFFAELE J., 1998. Birds of the West Indies. UK, 511 p

■ Auteurs

- Anthony LEVESQUE (AMAZONA),
anthony.levesque@wanadoo.fr
- Alain MATHURIN (AMAZONA),
alainmathurin@hotmail.com
- Félix LUREL (ACED),
felix.lurel@wanadoo.fr

Code ZICO : GP005

**MANGROVES ET FORETS MARECAGEUSES
DE L'EST DU GRAND CUL-DE-SAC MARIN**

Région administrative : Guadeloupe
Commune : Port-Louis, Petit-Canal, Morne-à-
l'Eau, Les Abymes
Superficie : 2 785 ha
Altitude : 0-21 m
Habitat : mangrove, forêt marécageuse, prairies
marécageuses

■ **Espèces symboliques de la ZICO**

Grive à pattes jaunes *Cichlherminia lherminieri* (VU), Pic de la Guadeloupe *Melanerpes herminieri* (NT), Pigeon à couronne blanche *Patagioenas leucocephala* (NT), Colombe à croissants *Geotrygon mystacea*, Colibri falle-vert *Eulampis holosericeus*, Colibri huppé *Orthorhyncus cristatus*, Moucherolle gobe-mouches *Contopus latirostris*, Trembleur brun *Cinlocerthia ruficauda*, Moqueur corossol *Margarops fuscatus*, Moqueur grivotte *Allenia fusca*, Paruline caféïette *Dendroica plumbea*, Sporophile rougegorge *Loxigilla noctis*, Saltator gros-bec *Saltator albicollis*.

■ **Description générale**

Cette ZICO est une vaste zone de mangrove et de forêt marécageuse qui s'étend sur 15 kilomètres. Elle est délimitée au nord par le port de pêche de Port-Louis et au sud par le Pont de l'Alliance. Ce massif forestier est séparé en deux, coupé au milieu par le bourg de Vieux-Bourg. La superficie de la partie nord est de 1 675 ha, et celle de la partie sud est de 1 331 ha, soit un total de 3 006 ha. Elle est bordée par la partie maritime du Grand Cul-de-Sac Marin dans sa partie ouest et par des prairies et des habitations dans sa partie est. Une proportion non négligeable est classée en Réserve Naturelle. On y trouve aussi trois marais herbacés (Lambi, Choisy et Vieux-Bourg).

■ **Type d'habitat**

La plus grande partie de cette ZICO est occupée par la mangrove à Palétuvier rouge *Rhizophora mangle* et à Palétuvier noir *Avicennia germinans*, Palétuvier blanc *Laguncularia racemosa*, Palétuvier gris (*Conocarpus erectus*), par des « Etangs bois sec », par des fougères à *Acrostichum sp.*, par des marais herbacés et la forêt marécageuse d'eau douce est, elle, dominée par le Mangle médaille *Pterocarpus officinalis*.

Une zonation des formations et unités écologiques, suivant un gradient de salinité et d'hydromorphie, est visible au niveau des canaux de Belle Plaine et de Perrin. Les prairies qui succèdent à la forêt marécageuse ne sont pas incluses dans le périmètre de la ZICO.



© Anthony Levesque

Pic de la Guadeloupe

■ **Recherche et projet de conservation**

Un Plan de gestion de la réserve naturelle a été élaboré en 1997. Le Parc National de la Guadeloupe mène un suivi des oiseaux par le baguage dans la partie en Réserve Naturelle, notamment sur un layon près du Marais Lambi. Dans la partie nord de cette ZICO, l'association AMAZONA suit et bague régulièrement les oiseaux en particulier les parulines hivernantes.

■ **L'avifaune**

Trois espèces au statut défavorable de conservation sont présentes : la Grive à pieds jaunes *Cichlherminia lherminieri* (VU), peu commune sur cette zone, le Pic de la Guadeloupe *Melanerpes herminieri* (NT), environ 580 couples et le Pigeon à couronne blanche *Patagioenas leucocephala* (NT), rare et au statut de nicheur incertain. Il est à souligner que la Grive à pattes jaunes et le Pigeon à couronne blanche sont chassables en Guadeloupe et que seule la Grive à pattes jaunes fait l'objet d'un quota journalier. On trouve également 10 autres espèces à répartition restreinte : la Colombe à croissant *Geotrygon mystacea*, le Colibri falle-vert *Eulampis holosericeus*, le Colibri huppé *Orthorhyncus cristatus*, la Moucherolle gobe-mouches *Contopus latirostris*, le Trembleur brun *Cinlocerthia ruficauda*, le Moqueur corossol *Margarops fuscatus*, le Moqueur grivotte *Allenia fusca*, le Sporophile rougegorge *Loxigilla noctis*, le Saltator gros-bec *Saltator albicollis* et la Paruline caféïette *Dendroica plumbea*. En plus de ces espèces à répartition restreinte, une belle diversité de parulines migratrices (plus d'une dizaine d'espèces) peut être observée, parmi elles, la

Paruline des ruisseaux *Seiurus noveboracensis* et la Paruline flamboyante *Setophaga ruticilla* sont relativement communes pendant la saison d'hivernage. Le Râle gris *Rallus longirostris caribaeus* (sous-espèce des Antilles), espèce relativement rare en Guadeloupe, est aussi présent dans le périmètre de la ZICO (Anse Babin, îlet Macou).

■ Autres faune et flore

Présence d'au moins deux espèces de chauves-souris remarquables: le Monophylle des Petites-Antilles *Monophyllus plethodon* (endémique des Petites-Antilles et disparu de Porto Rico) (NT), l'Ardops des Petites-Antilles *Ardops nicholli* (la sous-espèce *A. n. annectens* est endémique de Guadeloupe) (NT) et du Noctilion pêcheur (*Noctilio leporinus*) chauve-souris piscivore inféodée aux zones humides.

■ Aires protégées

Le sud de cette ZICO est classé en Réserve Naturelle par décret ministériel n°87-951 du 23 novembre 1987 et deviendra Cœur de Parc National en 2009. Cette réserve est gérée par le Parc National de la Guadeloupe. Toute la zone est aussi classée en Forêt Domaniale du Littoral, en Réserve de Biosphère et en site Ramsar.

■ Menaces

Une des menaces les plus importantes qui pèse sur cette ZICO est la destruction de la forêt marécageuse par les éleveurs de bétails et les agriculteurs. En effet, ceux-ci brûlent les arbres (Mangle médailles notamment) afin de transformer l'espace ainsi gagné en prairies pour le pâturage ou en culture de racines (igname, madères). La destruction de la forêt est aussi due à l'urbanisation toujours plus forte (extension d'infrastructures aéroportuaires, axes routiers). On peut aussi rencontrer un problème de décharges « sauvages » dans la zone. Un projet de port en eau profonde a un temps été annoncé au sud de Port-Louis, il aurait gravement menacé une zone de mangrove et de forêt marécageuse vraiment exceptionnelle. La chasse, notamment de la Grive à pieds jaunes *Cichlherminia lherminieri*, en Grande-Terre est certainement un facteur limitant pour certaines espèces. La présence de mammifères introduits induit une sévère prédation sur les œufs et les poussins de nombreuses espèces d'oiseaux. Le rat noir *Rattus rattus*, la Petite Mangouste indienne *Herpestes auropunctatus* et le Chat haret *Felis catus* sont les principaux prédateurs. Enfin, la pollution des eaux se déversant dans le Grand Cul-de-Sac Marin est aussi une sérieuse menace.

■ Références

- IBENE B., LEBLANC F. & BARATAUD M., 2006. Complément d'inventaire des chauves-souris de la Guadeloupe. Rapport intermédiaire. DIREN/L'ASFA. Nov 2006. 47 p.
- IBENE B., LEBLANC F. & C. PENTIER, 2007. Contribution à l'étude des chiroptères de la Guadeloupe. Rapport final 2006. DIREN/L'ASFA-Groupe Chiroptères Guadeloupe. 134 p.
- LEBLOND, G., 2006. Exploitation des données ornithologiques du Parc National de la Guadeloupe (1996-2005). Rapport BIOS/PNG 89 p.
- LUREL F., 2000 Marais de Port-Louis entre terre et mer, Diagnostic écologique & recommandations globales ; Rapport 55 & 63 p.
- LUREL F. & Agence Warichi, 2002 ; Etude de la zone côtière inondable de Belle Plaine en vue d'un espace muséal de maison de la mangrove (Taonaba). Rapport commandé par la SEMAG pour la ville des Abymes. 89 p.
- MEGE S., ANSELME M., 1997. Plan de gestion de la réserve du Grand Cul-de-Sac Marin. Guadeloupe 1998-2002. Partie A et B. Parc National de Guadeloupe. 222 p.
- RAFFAELE H., WILEY J., GARRIDO O., KEITH A., RAFFAELE J., 1998. Birds of the West Indies. UK, 511 p.
- VILLARD P., 1999. Le Pic de la Guadeloupe. S.E.O.F. Gap. 135 p.

■ Auteurs

- Anthony LEVESQUE (AMAZONA), anthony.levesque@wanadoo.fr
- Alain MATHURIN (AMAZONA), alainmathurin@hotmail.com
- Félix LUREL (ACED), felix.lurel@wanadoo.fr

Code ZICO : GP006

DIGUE DU PORT DE PECHE DE SAINT-FRANÇOIS

Région administrative : Guadeloupe

Commune : Saint-François

Superficie : 50 ha

Altitude : 0-1 m

Habitat : littoral et zone enrochée

■ **Espèces symboliques de la ZICO**

Petite Sterne *Sterna antillarum*.

■ **Description générale**

La digue du port de pêche de Saint-François est un site artificiel constitué de tuff, de roches, et d'un mur de béton. Construite il y a moins de 10 ans, elle mesure 500 mètres de long et 20 mètres de large. La surface a été estimée à un hectare. Cette digue constitue un véritable îlot car dépourvue de connexion terrestre. Le passage le plus court vers la terre est de cinq mètres. Il assure une bonne protection contre les prédateurs terrestres (chats, chiens, mangoustes) et limite le dérangement par les hommes.

■ **Type d'habitat**

Sur cette digue, la végétation est extrêmement pauvre, à la fois en diversité et en occupation du sol. Y ont été recensés : le Pourpier bord de mer *Sesuvium portulacastrum*, le Raisinier bord de mer *Coccoloba uvifera*, le Catalpa *Thespesia populnea*, la Patate bord de mer *Ipomoes pes-caprae* et des herbacées.

■ **Recherche et projet de conservation**

L'intérêt de ce site non négligeable pour la Petite Sterne *Sterna antillarum* pourrait nécessiter la mise en place d'une mesure de protection réglementaire qui pourrait être une Réserve Naturelle Régionale. AMAZONA, qui est à l'origine de la découverte de cette colonie en 2002 estime sa taille tous les ans depuis cette date.

■ **L'avifaune**

La colonie de Petite Sterne *Sterna antillarum* s'installe chaque année sur cette digue. Depuis sa découverte en 2002, la taille de la colonie varie de 20 à 50 couples suivant les années.

Cette digue accueille quelques limicoles en hivernage: Tournepierre à collier *Arenaria interpres*, Pluvier argenté *Pluvialis squatarola*, Bécasseau sandeling *Calidris alba* et Gravelot semipalmé *Charadrius semipalmatus*.



Petite Sterne

■ **Autres faune et flore**

Aucune espèce de reptile ou de mammifère n'a été observée à distance sur cette digue. Il faudrait débarquer afin de compléter l'inventaire.

■ **Aires protégées**

Aucune mesure de protection ne s'applique au périmètre de cette ZICO.

■ **Menaces**

Le site est à priori protégé contre la prédation par les espèces terrestres. La présence du rat n'a pas pu être confirmée ou infirmée. Les menaces qui pèsent sur la colonie sont plutôt dues à la présence de Mouettes atricilles *Larus atricilla*. Elles sont en effet attirées par le rejet des déchets de poissons par les pêcheurs du port. Les Sternes sont donc très exposées à ce type de prédateur.

■ **Références**

- RAFFAELE H., WILEY J., GARRIDO O., KEITH A., RAFFAELE J., 1998. Birds of the West Indies. UK, 511 p.

■ **Auteurs**

- Anthony LEVESQUE (AMAZONA), anthony.levésque@wanadoo.fr
- Alain MATHURIN (AMAZONA), alainmathurin@hotmail.com

Code ZICO : GP007

POINTE DES CHATEAUX

Région administrative : Guadeloupe
Commune : Saint-François
Superficie : 1 292 ha
Altitude : 0-43 m
Habitat : littoral, lagunes, falaises, mer et forêt sèche

■ Espèces symboliques de la ZICO

Phaéton à bec rouge *Phaethon aethereus*, Petite Sterne *Sterna antillarum*, Sterne bridée *Sterna anaethetus*, Colibri felle-vert *Eulampis holosericeus*, Colibri huppé *Orthorhynchus cristatus*, Moqueur grivotte *Allenia fusca*, Sporophile rougegorge *Loxigilla noctis*, Saltator gros-bec *Saltator albicollis*, Pigeon à couronne blanche *Patagioenas leucocephala* (NT), Gravelot siffleur *Charadrius melodus* (VU), Bécasseau roussâtre *Tryngites subruficollis* (NT).

■ Description générale

Presqu'île de 141,10 ha située au sud-est de la Grande Terre, la Pointe des Châteaux est constituée de terrains calcaires recouverts d'une formation végétale typique des zones littorales sèches. Différents milieux s'y rencontrent : des falaises calcaires, dominant de 43 m deux îlets rocheux, La Roche et L'Eperon et la Pointe Colibri, se localisent à l'extrême est, des falaises situées à l'ouest de l'Anse à Plume culminent à 20 m, six lagunes et plusieurs plages séparant ces ensembles. Parmi les six lagunes existantes, la Grande Saline couvre une surface d'environ 15 hectares. Les autres sont d'une taille beaucoup plus modeste, souvent inférieure à un hectare.

■ Type d'habitat

Végétation xérophile typique des zones littorales sèches qui recèle plusieurs espèces sensibles et patrimoniales dont certaines sont protégées : Bois vert *Rochefortia spinosa*, Gaïac *Guaicum officinale*, souvent dans des formations arbustives à Mapou gris *Pisonia subcordata*, Bois enivrant *Piscidia carthagenensis*, Pourpier bord de mer *Sesuvium portulacastrum* ; forêt de Palétuviers blancs *Laguncularia racemosa* en bordure des salines, Bois royal *Malpighia linearis*, Raisinier bord de mer *Coccoloba uvifera* et Canique grise *Caesalpinia bonduc* en bordure de plages ; Bois flambeau *Erithalis fruticosa* sur les falaises.

■ Recherche et projet de conservation

Comptages mensuels et baguage annuel des limicoles migrateurs sur les salines depuis 1998 (AMAZONA) ; baguage mensuel des oiseaux sédentaires (AMAZONA) ; dénombrements des effectifs d'oiseaux marins nicheurs sur le site (Leblond, 2003).



Petite Sterne

■ L'avifaune

Les îlets de La Roche (0,25 ha, Alt. = 31m) et de L'Eperon (0,06 ha, Alt. = 20m) accueillent de 1500 à 2000 couples de Sterne fuligineuse *Sterna fuscata*, de 50 à 60 couples de Sterne bridée *S. anaethetus*, et de 10 à 20 couples de Noddi brun *Anous stolidus*. Ce site est le plus important en Guadeloupe pour la nidification de la Sterne fuligineuse *Sterna fuscata*.

Les falaises abritent entre 25 et 35 couples de Phaéthon à bec rouge *Phaethon aethereus*, et entre 5 et 10 couples de Phaéthon à bec jaune *P. lepturus*.

Les salines, et particulièrement la plus grande d'entre elles, hébergent de 10 à 24 couples de Petite Sterne *S. antillarum* sur une langue de sable et de la nidification de 3 à 5 couples de Gravelot de Wilson *Charadrius wilsonia*. Le Gravelot siffleur *Charadrius melodus* (VU) y a été observé une fois (Levesque & Jaffard, 2002). Le Bécasseau roussâtre *Tryngites subruficollis* (NT) y est observé de façon occasionnelle.

Le Pigeon à couronne blanche *Patagioenas leucocephala* (NT) passe parfois sur ce site ou y stationne brièvement.

5 espèces endémiques des Petites Antilles nichent dans les buissons et formations arbustives : le Colibri felle-vert *Eulampis holosericeus*, le Colibri huppé *Orthorhynchus cristatus*, le Moqueur grivotte *Allenia fusca*, le Sporophile rougegorge *Loxigilla noctis* et le Saltator gros-bec *Saltator albicollis*. De plus, le Moqueur corossol *Margarops fuscatus* et le

Colibri madère *Eulampis jugularis* y sont observés occasionnellement.

■ Autres faune et flore

L'intérêt du site réside aussi dans la présence de reptiles terrestres à répartition restreinte, notamment le Sphérodactyle bizarre *Sphaerodactylus fantasticus*

■ Aires protégées

L'ensemble du site est classé en ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de type II et fait l'objet d'une Opération Grand Site (mise en place de mesures de gestion comme : canalisation du flux touristique, interdiction de l'accès aux plages et aux dunes aux véhicules motorisés, mise en place de panneaux d'information, etc.). Le Conservatoire du littoral a acquis 10 hectares en 1987, et intervient sur l'ensemble du périmètre des zones humides du site.

Toutefois, ce site à très forte valeur patrimoniale autant à l'échelle de la Guadeloupe que celle des Petites Antilles (LUREL, 1999) n'a actuellement pas de statut de protection réglementaire.

■ Menaces

La Pointe des Châteaux est le site le plus visité de Guadeloupe (500 000 visiteurs / an). Le dérangement et le piétinement diminuent fortement le succès reproducteur des espèces nichant sur les salines. La divagation des chats et chiens errants pose également des problèmes aux espèces nidicoles (*S. antillarum* particulièrement), ainsi que la forte concentration de la Petite Mangouste indienne *Herpestes auropunctatus*, prédateur des jeunes et des adultes.

Des collectes d'œufs et de poussins sont parfois encore constatées sur les îlets, provoquant un dérangement de l'ensemble de la colonie et la disparition de nichées.

Enfin, la présence du Rat noir *Rattus rattus* est soupçonnée sur les îlets et dans les falaises et pourrait avoir un impact significatif sur les succès reproducteurs des espèces y nichant.

■ Références

- BREUIL M., 2002. Histoire naturelle des Amphibiens et Reptiles terrestres de l'archipel Guadeloupéen, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. *Patrimoines Naturels*, 54 : 339 p
- DIREN, 2001. Atlas du patrimoine guadeloupéen : espaces naturels et paysages.
- LEBLOND G., 2003c. Les oiseaux marins nicheurs de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Rapport BIOS/DIREN, 45 p.
- LEVESQUE A., CHEVRY L. 2006, Suivi des limicoles à la Pointe des Châteaux (août à octobre 2006) – Rapport AMAZONA n° 10 – 6 p.
- LEVESQUE A., JAFFARD M.-E., 2002. Fifteen new bird species in Guadeloupe (F.W.I.). *El Pitirre*, 15(1) : 5-6.
- LUREL F., 1999. Végétation de la presqu'île de la Pointe des Châteaux de Guadeloupe. Etude préalable à l'Opération Grand Site, 45 p.
- RAFFAELE H., WILEY J., GARRIDO O., KEITH A., RAFFAELE J., 1998. *Birds of the West Indies*. UK, 511 p.

■ Auteurs

- Anthony LEVESQUE (AMAZONA), anthony.levesque@wanadoo.fr
- Alain MATHURIN (AMAZONA), alainmathurin@hotmail.com
- Félix LUREL (ACED), felix.lurel@wanadoo.fr

Code ZICO : GP008

ÎLETS DE PETITE-TERRE

Région administrative : Guadeloupe
Commune : La Désirade
Superficie : 1 385 ha
Altitude : 0-8 m
Habitat : littoral, mer, barrière de corail, lagunes, plages, dunes et forêt sèche

■ Espèces symboliques de la ZICO

Petite Sterne *Sterna antillarum*, Dendrocygne des Antilles *Dendrocygna arborea* (VU), Tournepierre à collier *Arenaria interpres*, Bécasseau semipalmé *Calidris pusilla*, Petit Chevalier à pattes jaunes *Tringa flavipes*, Bécasseau échasse *Calidris himantopus*, Bécasseau roussâtre *Tryngites subruficollis* (NT), Gravelot siffleur *Charadrius melodus* (VU), Huîtrier d'Amérique *Haematopus palliatus*, Colibri huppé *Orthorhynchus cristatus*, Colibri falle-vert *Eulampis holosericeus*, Pigeon à couronne blanche *Patagioenas leucocephala* (NT).

■ Description générale

La Réserve Naturelle de Petite-Terre est constituée de deux îlets inhabités, Terre de Haut au nord (31 ha) et Terre de Bas au sud (118 ha). Ils sont entourés de récifs coralliens et séparés par un chenal étroit de 150 m de large environ. On trouve 4 salines pour une surface totale d'environ 15 ha. Ces îlets calcaires sont situés à 12 kms au sud de la Désirade (commune dont ils dépendent) et à 9,5 kms au sud-est de la Pointe des Châteaux. Des plages de sable blanc bordent le nord des deux îlets alors que le sud est plutôt constitué de falaises rocheuses.

Cette réserve présente une diversité biologique relativement importante, résultat de l'association d'écosystèmes marins et terrestres.

■ Type d'habitat

L'absence d'eau douce, le climat très sec (la pluviométrie étant de seulement 1 100 mm/an) et la faible capacité de rétention en eau des sols, expliquent une composition floristique particulière. On distingue deux types de végétation : le système littoral qui occupe les zones sableuses, ou soumises à de fréquentes inondations et le système émergé qui se développe sur les zones calcaires. Dans le système littoral se trouve: le Pourpier bord de

mer *Sesuvium portulacastrum*, le Romarin noir *Suriana maritima* et le Romarin blanc bord de mer *Argusia gnaphalodes*, le Raisinier bord de mer *Coccoloba uvifera*, le Mancenillier *Hippomane mancenilla*, la Canique grise *Caesalpinia bonduc* et des palétuviers comme le Mangle gris *Conocarpus erectus*, le Palétuvier noir *Avicennia germinans*, le palétuvier rouge *Rhizophora mangle*. Dans le système émergé, on retrouve Le Mapou blanc *Pisonia subcordata*, le Poirier blanc pays *Tabebuia pallida* (endémique des Petites Antilles & assez rare), de grandes agaves *Agave karato* et le Gaïac *Guaiacum officinale*.



© Anthony Levesque
Petites Sternes

■ Recherche et projet de conservation

Un Plan de gestion de la réserve naturelle a été élaboré en 2003, il définit en particulier tous les suivis à mener sur une période de cinq ans. Actuellement, un programme de baguage des oiseaux sédentaires est en cours, plus particulièrement orienté sur le Sucrier à ventre jaune *Coeraba flaveola*. La réserve organise aussi des comptages mensuels des limicoles et des oiseaux marins nicheurs (Petites Sternes *Sterna antillarum*) et migrants.

■ L'avifaune

Une colonie de Petites Sternes *Sterna antillarum* s'installe chaque année soit sur la plage nord-est de Terre de Haut, soit sur une saline asséchée de Terre de Bas. La taille de la colonie varie de 23 à 42 couples suivant les années.

La première preuve de nidification du Dendrocygne des Antilles *Dendrocygna arborea* (VU) en Guadeloupe a été apportée sur cette réserve où un couple accompagné de neuf canetons a été découvert en 2008.

Petite-Terre est aussi le site le plus important en Guadeloupe pour l'hivernage des limicoles : Tournepierre à collier *Arenaria interpres*, Bécasseau semipalmé *Calidris pusilla*, Petit Chevalier à pattes jaunes *Tringa flavipes*, Bécasseau échasse *Calidris himantopus*, etc.

Un Gravelot siffleur *Charadrius melodus* (VU) est venu hiverner deux saisons consécutives sur les salines de la réserve.

Petite-Terre est le seul site de nidification en Guadeloupe de l'Huîtrier d'Amérique *Haematopus palliatus* (1-3 couples). On note aussi la nidification occasionnelle du Gravelot de Wilson *Charadrius wilsonia* et l'observation tout aussi occasionnelle du Bécasseau roussâtre *Tryngites subruficollis* (NT).



©Hervé Magnin

Préservation des sites de nidification

La nidification de deux espèces à répartition restreinte est à noter: le Colibri huppé *Orthorhyncus cristatus* et le Colibri falle-vert *Eulampis holosericeus*. Le Moqueur corossol *Margarops fuscatus* et le Colibri madère *Eulampis jugularis* y sont observés tous les ans mais ne nichent cependant pas sur Petite-Terre. Le Pigeon à couronne blanche *Patagioenas leucocephala* (NT), passe parfois sur ce site ou y stationne brièvement.

Petite-Terre est aussi un site tout à fait privilégié pour l'observation des oiseaux marins migrateurs passant au large : Puffin des Anglais *Puffinus puffinus*, Puffin majeur *Puffinus gravis*, Puffin cendré *Calonectris diomedea* et de plus en plus fréquemment le rare et menacé Diablotin errant *Pterodroma hasitata*. Cette dernière espèce n'avait plus été observée dans les eaux guadeloupéennes

depuis plus de deux siècles et demi (Levesque et Yésou, 2005).

Autres faune et flore

On trouve à Petite-Terre entre 30 et 50% de la population mondiale d'Iguane des Petites Antilles *Iguana delicatissima*. Cette réserve présente le seul peuplement relictuel du Gaïac *Guaiacum officinale* en Guadeloupe. Plusieurs dizaines de tortues marines (imbriquée *Eretmochelys imbricata* et verte *Chelonia mydas*) viennent pondre chaque année sur les plages des îlets de la Petite-Terre.

Le scinque mabouya (*Mabuya mabouya*) est l'espèce de lézard la plus rare de l'archipel Guadeloupe. Sur Petite-Terre, il est présent dans la forêt à poiriers-pays. On note aussi la présence de l'anolis de la Petite-Terre (*Anolis (marmoratus) chrysops*) bien représenté sur les deux îles et qui occupe surtout les zones arborées.

Le seul mammifère indigène est une chauve-souris : Le Tadaride du Brésil *Tadarida brasiliensis* (NT) qui y gîte et s'y nourrit.

Aires protégées

Les îlets de la Petite-Terre sont classés en Réserve Naturelle par décret ministériel n°98-801 du 3 septembre 1998. Ces îlets sont aussi classés comme ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) de type II entièrement incluse dans le périmètre de la ZICO.

Menaces

Le site est correctement protégé par son statut de Réserve Naturelle et par la présence quasi permanente de gardiens sur place. Les menaces sont plutôt dues à une fréquentation touristique parfois excessive et à l'impact du Rat noir *Rattus rattus*, introduit, sur les populations d'oiseaux, notamment sur le Petite Sterne *S. antillarum* qui niche au sol et est donc très exposée à ce type de prédateur.

■ Références

- BREUIL M., 2002. Histoire naturelle des Amphibiens et Reptiles terrestres de l'archipel Guadeloupéen, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. *Patrimoines Naturels*, 183 et 267 : 339p
- DIREN, 2001. Atlas du patrimoine guadeloupéen : espaces naturels et paysages.
- DUMONT R., 2004. Plan de gestion 2004-2008 de la Réserve Naturelle des îlets de la Petite-Terre. 102 p.
- LEVESQUE A. & YESOU P., 2005. The abundance of shearwaters and petrels off the Lesser Antilles : results from a Guadeloupe-based study, 2001-2004. *North American Birds*, 59(4) : 672-677.
- RAFFAELE H., WILEY J., GARRIDO O., KEITH A., RAFFAELE J., 1998. *Birds of the West Indies*. UK, 511 p.

■ Auteurs

- Anthony LEVESQUE (AMAZONA),
anthony.levesque@wanadoo.fr
- Alain MATHURIN (AMAZONA),
alainmathurin@hotmail.com
- Félix LUREL (ACED),
felix.lurel@wanadoo.fr

Code ZICO : GP009

**FALAISES NORD ET ÎLET DE VIEUX-FORT
DE MARIE-GALANTE**

Région administrative : Guadeloupe
Commune : Saint-Louis de Marie-Galante
Superficie : 1 780 ha
Altitude : 0-124 m
Habitat : littoral, falaises



Phaéton à bec rouge

■ **Espèces symboliques de la ZICO**
Phaéton à bec rouge *Phaethon aethereus*,
Noddi brun *Anous stolidus*, Sterne bridée
Sterna anaethetus, Puffin d'Audubon *Puffinus*
Iherminieri.

■ **Description générale**
Ce site est constitué de falaises côtières
(jusqu'à 120 mètres de hauteur) et d'un îlot
plat, l'îlet de Vieux-Fort. Les falaises
concernées vont de la Pointe Ménard à l'Anse
Piton, soit 14 km de côte au total et sur 250
mètres vers le large, permettant d'inclure dans
le périmètre de la ZICO quelques pitons
rocheux (surface de 350 ha). L'îlet de Vieux-
Fort a une superficie de 2 800 m² et une
hauteur maximale de 6 m.

■ **Type d'habitat**
La végétation des falaises est de type semi
décidue, elle est soumise à de fortes
contraintes littorales de sécheresse et de vent,
ceci explique son faible développement. L'îlet
de Vieux-Fort est recouvert d'une végétation
herbacée importante, très favorable à la
nidification de la Sterne fuligineuse *Sterna*
fuscata notamment.

■ **Recherche et projet de conservation**
Un dénombrement des colonies d'oiseaux
marins a été effectué sur ce site en 2002
(Leblond, 2003).

■ **L'avifaune**
L'intérêt de ce site réside dans la présence de
150 à 300 couples de Phaéton à bec rouge
Phaethon aethereus, de 200 à 220 couples de
Noddi brun *Anous stolidus* et de 60 à 70
couples de Sterne bridée *Sterna anaethetus*.
Une colonie de Sterne fuligineuse *S. fuscata*
(900 à 1 100 couples), la 2^{ème} plus grande
colonie de Guadeloupe est présente. Le Puffin
d'Audubon *Puffinus Iherminieri* niche sur le site
(cris nocturnes), mais la taille de la population
n'a pas pu être estimée.

■ **Autres faune et flore**
Plusieurs espèces patrimoniales sont
regroupées sur ce site. La végétation sur ces
falaises est contrastée. Sur le morne Parsonne
(dans la partie sud) elle est peu modifiée avec
des espèces patrimoniales de stade avancé
proche du climax ; dont le Gaïac *Guaiacum*
officinale et l'Acomat franc *Sideroxylon*
foetidissimum. Ce faciès forestier de la partie
sud des falaises contraste avec celui arbustif,
épineux ou rabougri de la partie plus au nord
riche en *Zanthoxylum punctatum*, Farine
chaude *Phyllanthus epiphyllantus*, Goyavier
montagne *Guettarda scabra*, *Cassine*
xylocarpa, *Acacia Acacia tortuosa* (LUREL,
2003).

L'anolis de Marie-Galante (*Anolis ferreus*) est
le plus gros de l'archipel de la Guadeloupe. Il
n'est présent qu'à Marie-Galante et occupe
tout le territoire depuis le niveau de la mer
jusqu'au point culminant de l'île.

■ **Aires protégées**
L'îlet de Vieux-Fort et l'ensemble des falaises
constituant cette ZICO sont régis par la loi
littoral (qui interdit notamment les
constructions) et font partie de la forêt
domaniale du littoral.
Les falaises sont reconnues comme « Site
Classé » et sont aussi classées en tant que
ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique,
faunistique et floristique).

■ **Menaces**
La fréquentation humaine concerne surtout
l'îlet de Vieux-Fort, les falaises étant tellement
abruptes qu'elles sont plus épargnées par ce
problème. L'îlet de Vieux-Fort, situé à
proximité du rivage (environ 600 mètres), est
facilement accessible. Des débarquements en
période de reproduction peuvent causer de
gros dégâts sur la colonie (exposition des
œufs et des poussins au soleil, prédation
facilitée par l'éloignement des couveurs). Le
défrichage aux abords immédiats des falaises
pourrait engendrer des problèmes d'érosion.

Ces travaux à des fins agricoles peuvent également créer un dérangement s'il a lieu en période de nidification.

■ Références

- BREUIL M., 2002. Histoire naturelle des Amphibiens et Reptiles terrestres de l'archipel Guadeloupéen, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. *Patrimoines Naturels*, 155 : 339 p
- DIREN, 2001. Atlas du patrimoine guadeloupéen : espaces naturels et paysages.
- LEBLOND G. 2003c. Les oiseaux marins nicheurs de Guadeloupe, de Saint-Martin et de Saint-Barthélemy. Rapport BIOS/DIREN, 45 p.
- RAFFAELE H., WILEY J., GARRIDO O., KEITH A., RAFFAELE J., 1998. Birds of the West Indies. UK, 511 p.
- LUREL F., 2003. Falaise Nord Est de Marie Galante.

■ Auteurs

- Anthony LEVESQUE (AMAZONA),
anthony.levesque@wanadoo.fr
- Alain MATHURIN (AMAZONA),
alainmathurin@hotmail.com
- Félix LUREL (ACED),
felix.lurel@wanadoo.fr